

BULLETIN N°50/51

Décembre 2023 - Janvier 2025



arom

amitié - réalité - outre-mer

Editorial : Les Outre-mer, un atout reconnu pour l'Olympisme en France *Jean-Pierre Vidon* 2

Outre-mer

La cérémonie de passation entre François-Noël Buffet et Manuel Valls 3
Le plan « Mayotte debout » 3
Les parlementaires ultramarins 7

Réflexions sur le temps passé et présent

La Nouvelle-Calédonie dans la Première Guerre mondiale :
l'engagement du bataillon des tirailleurs du Pacifique *Capitaine Jérôme Chupeau* 8
Plantes médicinales et pharmacopée en Guadeloupe, un champ à investir
pour le régiment du service militaire adapté de la Guadeloupe ? *Capitaine Adèle Nicolas* 13
Pourquoi en Afrique l'accès à des médicaments de qualité doit constituer
un point clef des politiques de santé publique ? *Pierre Auffret* 16
Tramadol, la nouvelle drogue en Afrique de l'ouest *Pierre Auffret* 19
La 4^e Conférence des Nations Unies sur le financement de l'aide au développement *Rouchdy Kbaier* 21
Les bayadères *Douglas Gressieux* 25

Lu chez le libraire et dans CarASOM

Fabrice Balanche : Les leçons de la crise syrienne *Jeanne-Marie Amat-Roze* 27
Laurence Nardon : Géopolitique de la puissance américaine :
quel rôle pour les États-Unis dans le monde ? *Marc Aicardi de Saint-Paul* 28
Gilles Kepel : Holocaustes : Israël, Gaza et la guerre contre l'Occident *Christian Lochon* 29
Julie d'Andurain : Les troupes coloniales : une histoire politique et militaire *Jacques Frémeaux* 30
François Joyaux : Duy Tan : un empereur dans la France Libre *Jean-Pierre Vidon* 32

Institutions et associations amies

OIF, ASOM, I&M, IP, AREMAE, Fraternité Afrique, ARRI 35

AROM 48

Les Outre-mer, un atout reconnu pour l'Olympisme en France

En 1936, pour la première fois, un athlète ultra-marin, le sprinter guadeloupéen Maurice Carlton, est au nombre des sportifs de la délégation française aux Jeux Olympiques. Avec le recul du temps, cette participation a valeur de symbole dans le contexte de ces Jeux de Berlin, marqués par l'ambition nazie de montrer au monde la suprématie de la race aryenne que vient quelque peu malmener la quadruple victoire de l'athlète Afro-américain, Jesse Owens ! Vingt olympiades plus tard, les sportifs ultramarins ont remporté, à Paris, 19 médailles aux Jeux Olympiques, près du tiers obtenues par la France, et la même proportion pour les seules médailles d'or, au nombre de 5. Les sportifs ultra-marins ont été distingués, aux Jeux paralympiques, par 5 médailles dont 2 en or. Ces résultats aux Jeux olympiques, comme d'autres lors des Jeux précédents, justifient que les Outre-mer soient qualifiés de "terres de champions", ces derniers étant devenus le "fer de lance des délégations olympiques tricolores".

Il était ainsi légitime qu'une attention particulière soit portée à l'Outre-mer par les organisateurs de "Paris 2024". Il en est allé ainsi du choix des lieux de compétition avec la décision de situer en Polynésie française, sur l'île de Tahiti, à Tehahupo'o, les épreuves de surf ; sa vague emblématique s'y prêtait admirablement. Cette localisation dans une collectivité d'outre-mer du pays-hôte est une première dans l'histoire des Jeux.

Deux initiatives se situant en amont des Jeux, et tournées vers les Outre-mer, ont mobilisé les acteurs locaux pour les impliquer dans cet événement mondial.

Sous le nom de "Terres des Jeux", un relais sportif autour du monde de 24 heures a montré "la capacité des Jeux à fédérer nos communautés à l'étranger ainsi que nos partenaires aux quatre coins du monde". Ce relais a traversé 116 pays et territoires en mobilisant ambassades, d'une part, Départements ou Régions d'Outre-mer et Collectivités d'Outre-Mer, d'autre part. Il s'agissait, dans chaque fuseau horaire, d'organiser le 14 mars 2023, 500 jours avant les Jeux, des événements sportifs d'une heure et de passer virtuellement le témoin dans le fuseau horaire suivant, le tout géré sur les réseaux sociaux.

Dans le cadre plus large de l'Olympiade culturelle de Paris 2024 visant à "renforcer le dialogue entre l'art et le sport", les ministères en charge de la Culture et des Outre-mer ont conçu une "Olympiade culturelle en Outre-mer". Ce programme multiculturel pluridisciplinaire a recueilli 110 projets dont 20 ont été retenus.

Le parcours de la Flamme dans les Outre-mer, sous le nom de "Relais des Océans", a conduit une première lanterne en Guyane, le 9 juin, puis, le 12 à la Réunion, et le 13 à Tahiti avec un passage sur le site olympique de Tehahupo'o. Les événements survenus en mai ont contraint à annuler l'étape prévue en Nouvelle-Calédonie. Au matin du 15 juin, la flamme partie de Brest, le 7 juin, à bord du Maxi Trimaran Banque Populaire XI d'Armel Le Cleach', a débarqué en Guadeloupe. Accompagnée par Tony Estanguet, Président de "Paris 2024", elle a voyagé avec un premier équipage, dont la Guadeloupéenne Marie-José Pérec, équipage choisi pour incarner la réussite et le savoir-faire à la française. Le lendemain, des sportifs antillais ont pris la relève pour la traversée finale vers la Martinique et, le 17 juin, la Flamme a entamé, depuis la Montagne Pelée, son dernier parcours ultra-marin. Ainsi, la visibilité de l'événement olympique dans les Outre-mer a-t-elle été à la hauteur de l'implication de leurs sportifs.

Dans le même esprit, les talents de nos compatriotes ultra-marins ont été valorisés de manière éminemment symbolique, qu'il s'agisse, notamment de l'interprétation remarquable de la Marseillaise, depuis les cimes du Grand-Palais, par la chanteuse lyrique guadeloupéenne Axel Saint-Cirel, alliant dignité, conviction et élégance, ou de l'allumage de la Flamme aux Tuileries par Marie-José Pérec et Teddy Riner, duo représentatif de l'excellence sportive, triples champions olympiques en individuel pour se limiter à ces titres. Au Guadeloupéen Damien Seguin, double champion paralympique en para voile, est revenu l'honneur de porter avec l'astronaute britannique John Mc Fall, le drapeau de la cérémonie d'ouverture.

Ainsi en a-t-il été, "une fierté d'associer l'outre-mer aux Jeux de 2024" selon les termes de Tony Estanguet.

Jean-Pierre Vidon



Mardi 24 décembre 2024 François-Noël Buffet accueille à Oudiniot, pour la cérémonie de passation, Manuel Valls, ministre d'Etat, ministre des Outre-mer.

Le plan « Mayotte debout »

*Le Premier ministre, François Bayrou, a présenté le plan « Mayotte debout »
lundi 30 décembre 2024 à Mayotte, touchée par un épisode de cyclone tropical intense le 14 décembre.*



Mamoudzou

En déplacement à Mayotte les 30 et 31 décembre 2024, le Premier ministre était accompagné de plusieurs membres du Gouvernement : Élisabeth Borne, ministre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ; Manuel Valls, ministre des Outre-mer ; Yannick Neuder, ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins ; Valérie Létard, ministre chargée du Logement et Thani Mohamed Soilihi, ministre chargé de la Francophonie et des Partenariats internationaux.

Le Premier ministre a annoncé la présentation d'une loi d'urgence pour Mayotte dès le 3 janvier 2025 en Conseil des ministres, suivie d'un examen au Parlement sous quinze jours.

Cette loi sera accompagnée de la création d'un Établissement public de refondation de Mayotte, sur le modèle de celui utilisé pour Notre-Dame, avec à sa tête une personnalité désignée dès le 3 janvier. Cet établissement intégrera l'actuel établissement foncier et donnera une place centrale aux élus mahorais.

Un projet de loi de refondation de Mayotte sera également élaboré dans les trois prochains mois, en concertation avec les élus, pour redéfinir l'avenir de l'archipel. Un recensement général de la population sera conduit en partenariat avec les maires pour établir une base claire et fiable des données démographiques.

Enfin, une mobilisation des fonds européens sera activée après une évaluation précise des dommages attendue pour fin janvier. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche globale pour reconstruire Mayotte, sécuriser les populations et relancer l'économie.

Plan réseaux : électricité

L'électricité devra être rétablie dans chaque foyer « fin janvier », a indiqué le Premier ministre, avec des moyens humains et logistiques considérables. Pour atteindre cet objectif, Électricité de Mayotte (EDM) recevra un renfort de 200 agents, auxquels s'ajoutera la mobilisation de la main-d'œuvre locale.

En attendant, 200 groupes électrogènes, soit environ une dizaine par commune, seront fournis par EDF pour assurer le fonctionnement des équipements indispensables. Les plus importants seront placés dès leur arrivée sur les points sensibles, notamment ceux liés à la production et au relèvement du circuit de l'eau.

Des équipes seront constituées commune par commune, sous l'autorité du maire et d'un représentant d'EDM, pour repérer les ruptures de réseau basse tension et intervenir.

Ces équipes, organisées comme de véritables commandos, bénéficieront du renfort de 20 techniciens EDF dès cette semaine. Tous les artisans locaux disponibles seront également mobilisés pour contribuer au rétablissement du réseau.

Plan réseaux : eau

Le Premier ministre a annoncé l'intervention de l'armée, avec des unités spécialisées provenant des 13^e et 19^e régiments du génie, dès la semaine prochaine. Ces unités interviendront avec leur matériel pour soutenir les équipes locales dans les opérations d'urgence concernant le réseau de distribution de l'eau, la remise en état du réseau routier et les constructions endommagées.

Avant la fin de la semaine (6 janvier 2025), le volume de production d'eau potable d'avant le passage du cyclone Chido, soit 38 000 m³ par jour, sera rétabli. Toutefois, cette production, déjà insuffisante face à la crise de l'eau, sera renforcée grâce au plan « Mayotte Debout ».

L'objectif est d'atteindre une production de 40 000 m³ par jour avant le 30 juin 2025 et de mettre à niveau le réseau de distribution sur tout le territoire d'ici à la fin de l'année. Le plan prévoit également une augmentation des investissements, initialement fixés à 60 millions d'euros pour 2025, avec un engagement du Gouvernement à accroître les moyens selon les besoins.

Parmi les priorités : la construction d'une deuxième usine de dessalement et l'accélération de la création d'une troisième retenue collinaire.

Plan réseaux : télécommunications

Pour répondre à l'urgence, 200 dispositifs seront déployés afin d'assurer les communications essentielles.

Le réseau fixe de télécommunications ayant été largement détruit, une solution 5G couvrant l'ensemble





© FMT CC BY 4.0

du territoire devra être mise en place d'ici fin juin 2025. Cette solution sera définie en concertation avec les élus, dans le cadre de la loi Mayotte.

Par ailleurs, un réseau de fibre optique sera déployé dans les deux ans, avec un appui financier public de 50 millions d'euros alloué par le plan France très haut débit. Une délégation composée d'élus sera créée pour superviser et contrôler ce déploiement.

Deux questions prioritaires devront être résolues : une dérogation à la loi Littoral pour permettre l'implantation des pylônes nécessaires et la libération des fréquences indispensables à ces infrastructures.

Logement

Un plan d'urgence est lancé pour la mise hors d'eau des bâtiments publics et des habitations, avec l'acheminement cette semaine de 140 tonnes de bâches supplémentaires, couvrant 700 000 m², en complément des 100 tonnes déjà livrées.

Des éléments de charpentes métalliques et de tôles bac acier seront envoyés en urgence pour la réfection des toitures. Ces matériaux seront inclus dans la liste des produits à prix bloqué, et des ateliers locaux avec formation permettront leur fabrication sur place. Des prêts garantis par l'État seront mis à disposition des familles mahoraises avec des taux d'intérêts bonifiés sur cinq années et le blocage du taux d'amortissement de ce prêt. Un prêt reviendra ainsi à une mensualité moyenne de 6 euros pour 1 000 euros empruntés sur trente ans.

L'État et les collectivités locales s'accordent pour interdire la reconstruction des bidonvilles, une mesure qui sera intégrée dans la loi.

Plan écoles

La rentrée scolaire, prévue à partir du 13 janvier, se fera de manière adaptée, établissement par établissement, avec une priorité pour les classes à examen (bac, brevet, CAP).

70 % des salles de classe des premiers et seconds degrés devraient être disponibles pour la rentrée scolaire progressive, à compter du 13 janvier, puis du 20 janvier.

Des tentes-écoles seront déployées cette semaine pour répondre aux besoins immédiats, et une scolarisation temporaire dans l'Hexagone sera proposée à ceux qui le souhaitent.

Les établissements actuellement utilisés comme abris pour les personnes touchées par le cyclone seront évacués, avec mise à l'abri des occupants avant des mesures spécifiques pour les personnes en situation irrégulière.

Les réparations des classes endommagées seront prises en charge par l'État, avec un relevé précis des besoins attendu cette semaine. Un appel est lancé aux communes de l'Hexagone pour fournir du matériel scolaire.

Un plan d'attractivité et de fidélisation des enseignants sera instauré, accompagné du programme Volontaires écoles Mayotte, mobilisant étudiants,



© MI / DICOM / F. Branchoux LICENCE OUVERTE 2.0 23/1/25

retraités et enseignants volontaires avec indemnisation et validation des acquis pour les étudiants.

Une subvention de l'État soutiendra le département pour les transports scolaires.

Sécurité

La formation de 300 gendarmes et auxiliaires locaux débutera pour assurer des missions de sécurité une fois la crise passée.

Les moyens de la gendarmerie seront renforcés avec la création de brigades, le renfort des patrouilles aériennes et maritimes, l'utilisation de drones, et la mise en place de bases avancées pour les interceptions en mer.

Un plan vigilance associant armée et gendarmerie sera proposé pour sécuriser certains lieux, notamment les établissements scolaires.

Santé

Les droits des patients seront maintenus, permettant le renouvellement des traitements sans ordonnance. La réserve sanitaire sera mobilisée, un deuxième institut de formation infirmier créé, et un plan d'attractivité pour les professionnels de santé lancé.

Des équipes mobiles de santé seront déployées pour répondre aux besoins sur le terrain, et la trésorerie des



© FMT CC BY 4.0

professionnels de santé sera sécurisée par une avance d'État.

Le Premier ministre a évoqué un plan de destruction et de valorisation des déchets, concernant les déchets ménagers, lourds et de biomasse.

Transport

La tour de contrôle de l'aéroport Marcel Henry sera réparée pour permettre la reprise des vols commerciaux dès le 1^{er} janvier 2025. L'État soutiendra également le rapatriement d'urgence des Mahorais bloqués hors de France à cause de la catastrophe.

Économie

Les cotisations sociales des entreprises seront suspendues jusqu'au 31 mars 2025, avec des aides financières d'urgence et un dispositif exceptionnel d'activité partielle.

Une zone franche globale exonérant toutes les entreprises pendant cinq ans sera instaurée pour relancer l'économie.

Des mesures spécifiques soutiendront les filières agriculture et pêche, incluant des aides matérielles et financières ainsi que la simplification administrative pour les importations agricoles.

Les parlementaires ultramarins

Guadeloupe

Députés

- 1^{er} M. Olivier SERVA LIOT
- 2^e M. Christian BAPTISTE
Soc. et appar.
- 3^e M. Max MATHIASIN LIOT
- 4^e M. Elie CALIFER Soc. et appar.

Sénateurs

- M. Victorin LUREL SER
- M^{me} Solanges NADILLE RDPI
- M. Dominique THEOPHILE RDPI

Guyane

Députés

- 1^{er} M. Jean-Victor CASTOR
Gauche dém. et rép.
- 2^e M. Davy RIMANE
Gauche dém. et rép.

Sénateurs

- M. Georges PATIENT RDPI
- M^{me} Marie-Laure PHINERA-HORTH
RDPI

Martinique

Députés

- 1^{er} M. Jiovanny WILLIAM Soc. et appar.
- 2^e M. Marcellin NADEAU
Gauche dém. et rép.
- 3^e M^{me} Béatrice BELLAY Soc. et appar.
- 4^e M. Jean-Philippe NILOR LFI-NFP

Sénateurs

- M. Frédéric BUVAL RDPI
- M^{me} Catherine CONCONNE SER

Mayotte

Députés

- 1^{er} M^{me} Estelle YOUSOUFFA LIOT
- 2^e M^{me} Anchya BAMANA RN

Sénateurs

- M. Saïd OMAR OILI RDPI
- M^{me} Salama RAMIA RDPI

Nouvelle-Calédonie

Députés

- 1^{er} M. Nicolas METZDORF Ensemble
- 2^e M. Emmanuel TJIBAOU
Gauche dém. et rép.

Sénateurs

- M. Georges NATUREL LR
- M. Robert Wienie XOWIE CRCE-K

Polynésie Française

Députés

- 1^{er} M. Moerani FREBAULT Ensemble
- 2^e M^{me} Nicole SANQUER LIOT
- 3^e M^{me} Mereana REID ARBELOT
Gauche dém. et rép.

Sénateurs

- M. Teva ROHFRIJSCH RDPI
- M^{me} Lana TETUANUI Union Centriste

La Réunion

Députés

- 1^{er} M. Philippe NAILLET Soc. et appar.
- 2^e M^{me} Karine LEBON
Gauche dém. et rép.
- 3^e M. Joseph RIVIERE RN
- 4^e M^{me} Emeline K/BIDI
Gauche dém. et rép.
- 5^e M. Jean-Hugues RATENON LFI-NFP
- 6^e M. Frédéric MAILLOT
Gauche dém. et rép.
- 7^e M. Perceval GAILLARD LFI-NFP

Sénateurs

- M^{me} Audrey BELIM SER
- M^{me} Viviane MALET LR
- M. Stéphane FOUASSIN RDPI
- M^{me} Evelyne CORBIERE NAMINZO
CRCE-K

Saint-Barthélemy et Saint-Martin

Député

- 1^{er} M. Frantz GUMBS Les Démocrates

Saint-Barthélemy

Sénateur

- M^{me} Micheline JACQUES LR

Saint-Martin

Sénateur

- M^{me} Annick PETRUS LR

Saint-Pierre et Miquelon

Député

- 1^{er} M. Stéphane LENORMAND LIOT

Sénateur

- M. Jean-Marc RUEL RDSE

Wallis et Futuna

Député

- 1^{er} M. Mikaele SEO Ensemble

Sénateur

- M. Mikaele KULIMOETOKE RDPI

Députés européens

- M^{me} Marie-Luce BRASIER-CLAIN
Groupe Patriotes pour l'Europe
France Rassemblement national
- M. Younous OMARJEE Le groupe de
la gauche au Parlement européen
-GUE/NGL France La France
Insoumise
- M. Rody TOLASSY Groupe Patriotes
pour l'Europe France Rassemblement
national

Intergroupe parlementaire de l'Outre-mer

Président : M. Georges PATIENT
Sénateur de la Guyane





LA NOUVELLE-CALÉDONIE DANS LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE : L'ENGAGEMENT DU BATAILLON DES TIRAILLEURS DU PACIFIQUE

*Au lieu d'aborder ce qui nous déchire aujourd'hui, souvenons-nous de tout
ce qui nous a rassemblés et qui devrait nous lier éternellement.*



Carte postale des archives de la Nouvelle-Calédonie, une section de tirailleurs kanaks en armes posant avec ses cadres formateurs métropolitains, à Nouméa, circa 1916.

Le 28 juillet 1914, l'Europe entre dans une guerre dont personne n'envisage la durée. Les empires coloniaux sont naturellement impliqués. En Nouvelle-Calédonie, arrière lointain de la Grande Guerre, la mobilisation décrétée le 5 août 1914 suscite immédiatement maintes déclarations patriotiques à Nouméa et en brousse.

Nouméa devient, de fait, le centre de recrutement pour tous les citoyens français du Pacifique.

Malgré l'éloignement, des questions se posent : comment la population Néo-Calédonienne, peu nombreuse et hétérogène, va-t-elle participer à la guerre ?

Les Kanaks ne possèdent, ni la maîtrise des codes tactiques de ce conflit moderne, ni la connaissance du climat européen avec ses quatre saisons bien distinctes, sur un continent totalement inconnu, à plus de 22 000 km de chez eux.

Ces soldats appartiennent à une véritable société de castes, organisée autour de la "coutume" héritée des "Vieux" de la tribu du pays, faite de dons et de contre-dons, excluant toute forme de domination.

Cet article aborde la génération de la force militaire, la gestion des soldats durant le premier conflit mondial et les combats les plus marquants menés par les Néo-Calédoniens.



Colonie française à part entière depuis le 14 janvier 1860, la Nouvelle-Calédonie, avec ses dépendances, est la colonie la plus éloignée de la métropole. Il faut environ huit semaines au vapeur des Messageries Maritimes pour couvrir la ligne Marseille - Sydney - Nouméa.

Le mercredi 5 août 1914, *La France Australe* annonce, à la une, que « *La guerre est officiellement déclarée* ». Une « proclamation du Gouverneur » est affichée à la mairie de Nouméa et en brousse.

Les hommes ressentent cet élan patriotique que l'école, l'église ou la famille leur ont inculqué, surtout depuis 1870.

Quatre contingents quittent Nouméa sur le *Sontay*, le *Gange* et l'*El Kantara* entre 1915 et 1917, emportant 1 040 citoyens français sur 1 217 mobilisés et 978 sujets kanaks sur 1 137 engagés volontaires.

Aucun n' imagine que, le 10 mai 1919, lorsque les survivants embarquent sur l'*El Kantara* pour rentrer au pays, 193 Européens et 382 tirailleurs seront morts pour la France, même si tous n'ont pas été tués au front.

Les Océaniens, en particulier, paieront chèrement leur contribution au contingent engagé lors de la Grande Guerre. Les Kanaks sont des guerriers farouches doués pour le combat au corps à corps ; ils vont démontrer une faculté d'adaptation à ce conflit horrible. Ils seront ainsi autant redoutés de l'ennemi que reconnus et appréciés par le commandement allié.

Le 3 juin 1916, le Bataillon d'étapes des tirailleurs du Pacifique, avec deux compagnies kanaks et deux compagnies tahitiennes, est créé à Nouméa.

Surnommé Bataillon Kanak ou Bataillon de la roussette, le BTP deviendra le Bataillon mixte du Pacifique (BMP). La plupart des Niaoulis (descendants



Source : archives de la NC, tirailleurs kanaks avant le grand départ vers l'Europe, circa 1916.

des Français établis dans la colonie) n'encadrent pas les tirailleurs du BMP, spahis ou tirailleurs sénégalais ; ils incorporent des régiments coloniaux.

En 1916, le Bataillon est d'abord un bataillon d'étapes dans lequel les Océaniens sont dockers sur le port de Marseille ou bien ouvriers et cantonniers en différents endroits de la côte entre Marseille et Fréjus. Certains sont employés au chargement des approvisionnements destinés à l'Armée d'Orient. Le mot Kanak désigne alors tous ces soldats indigènes océaniens (de Nouvelle-Calédonie et des éléments français d'Océanie dits ÉFO).

En avril 1917, le Bataillon devient bataillon de marche, c'est-à-dire propre à combattre. De juin à octobre 1917, leur première campagne les conduit de l'Oise à l'arrière du Chemin des Dames. Ils réparent et construisent des tranchées, installent des liaisons téléphoniques, nettoient les champs de bataille.

Après l'hivernage dans le sud de la France, de juillet à octobre 1918, le BMP repart en Champagne et participe aux combats de l'Oise et surtout de

l'Aisne. Les Océaniens sont dispersés dans des régiments de la 72^e division d'infanterie.

Le bilan d'union interculturelle de cette guerre au regard de la population Kanak demeure une occasion partiellement atteinte, et ce, malgré l'effort de guerre de tous les Néo-Calédoniens. Ce conflit a pourtant marqué les esprits et l'histoire. Des moments marquants en portent témoignage.

La campagne de Grèce

Peu après le déclenchement de la Première Guerre mondiale, la situation intérieure de l'Albanie se complique et des combats fratricides opposent la population albanophone à la minorité grecque d'Épire du Nord.

Tandis que le conflit mondial fait rage dans les Balkans, la Grèce, l'Italie et les puissances de l'Entente décident que le sort de l'Épire du Nord doit être réglé à la fin du conflit.

Des Néo-Calédoniens vont également participer à la bataille des Dardanelles et contribuer à ramener la paix en Grèce.



La bataille des Dardanelles

La situation se complique lorsque l'Entente se lance dans l'expédition des Dardanelles, en février 1915.

La Grèce se doit d'être en position de force pour s'emparer de Constantinople, objectif ultime de la grande idée de manœuvre générale. De plus, l'état-major ne veut pas dégarnir à la frontière les troupes qui surveillent la Bulgarie.

La Russie, qui revendique aussi la possession de l'ancienne Byzance, s'oppose avec force à une intervention grecque sur les Détroits.

Finalement, le désastre naval de la flotte franco-britannique, le 18 mars, porte un coup à la popularité d'Elefthérios Venizélos, premier ministre grec de l'époque. Quelque cinquante Néo-Calédoniens d'origine européenne sont engagés au sein du 54^e RIC et du 56^e RIC (dont la participation des fameux frères Vautrin).



Source : Illustration patriotique française par Carrey dans *Le Miroir*, le débarquement aux Dardanelles, 1915.

Le front roumain : des Kanaks dans les corps francs engagés dans la manœuvre logistique

Le front roumain, composante du front de l'Est durant la Première



Monument aux morts de Vesles-et-Caumont, avec les deux roussettes gravées en souvenir du bataillon actuel (Collection de l'auteur.)

Guerre mondiale, met aux prises les forces de la Quadruplice d'une part, l'armée roumaine d'autre part, soutenue par l'armée impériale russe (jusqu'en octobre 1917) et par la mission logistique française du général Henri Berthelot. Celle-ci inclut des Kanaks.

La bataille de la Somme

Cette bataille, l'une des plus dramatiques de la Première Guerre mondiale, se singularise par deux innovations : l'utilisation du char d'assaut sur un champ de bataille, et l'utilisation du cinéma, à des fins de propagande avec la réalisation, en 1916, du film britannique, « *The Battle of the Somme* ».

Lors de cette bataille, des Néo-Calédoniens au sein de l'ANZAC ont versé leur sang.

Aujourd'hui, le 1^{er} juillet est devenu une journée commémorative sur les principaux lieux de mémoire du Commonwealth dans le département de la Somme, de même que l'ANZAC Day, le 25 avril.

La bataille de Vesles-et-Caumont

En juin 1918, le BNP rejoint à nouveau le front et se trouve rattaché encore une fois à la 72^e DI engagée alors dans la bataille du Matz.



Au cours de multiples actions, il subit de lourdes pertes. Durant la bataille de Vesles-et-Caumont sur la ligne Hunding, dernière des défenses allemandes, deux semaines avant l'armistice, 24 Kanaks, 10 Tahitiens, 4 Niaoulis, encadrant les compagnies kanaks et tahitiennes, sont tués face à l'ennemi lors de la prise de ce village. Rares sont les témoignages concernant la prise de cette localité.

Il s'agit de traverser d'abord la zone marécageuse. Les tirailleurs du Pacifique, dans l'obscurité et le froid, entrent résolument dans l'eau glacée. Sans passerelles du génie, avec courage et détermination, les hommes, de leurs corps, font une sorte de pont sur lequel les autres passent, sans bruit. Les clairons du bataillon sonnent la charge, le Petit-Caumont est enlevé à la baïonnette. Le fameux clairon, Tevaea A Tevaerai dit Raiarii, sonne la charge pour l'assaut de Vesles-et-Caumont, enlevé d'un seul élan.

Des Kanaks à Vladivostok (Sibérie orientale)

Vingt-deux Kanaks loyaltiens (originaires des îles Loyauté) se retrouvent même à Vladivostok, en Sibérie orientale, à bord du *Kersaint*, navire chargé d'une mission de renseignement et d'espionnage.

En effet, après la révolution d'Octobre de 1917, le nouveau gouvernement bolchévique signe une paix séparée avec l'Allemagne. Le Royaume-Uni et la France décident d'intervenir militairement dans la guerre civile russe contre le gouvernement bolchévique.



Source : archives du SHD - Les alliés défilant dans Vladivostok, septembre 1918.

En juillet 1918, le Président américain, Woodrow Wilson, autorise l'envoi de 5 000 hommes de la force expéditionnaire américaine en Russie septentrionale, l'expédition Ours polaire, et 10 000 hommes dans la force expéditionnaire américaine en Sibérie. Les troupes françaises comprennent au total 1 409 marsouins et zouaves.

Le bilan de la Première Guerre mondiale pour l'Océanie fait ressortir 193 de nos compatriotes néo-calédoniens et néo-hébridais morts au champ d'honneur. Le bilan s'alourdit avec les 382 tirailleurs morts pour la France sur les 1137 engagés volontaires dont 20 % sur le champ de bataille et 75 % sur la Côte d'Azur. Les noms de certains soldats figurent sur le monument aux morts de Nouméa.

Il n'existe aujourd'hui que peu de traces écrites de la vie de beaucoup de ces hommes pendant ces trois ou quatre années de guerre. Acôma Nerhon (né en 1878 et mort en 1969) est un aumônier-infirmier du premier contingent des Tirailleurs du Pacifique en 1916. Il écrit son autobiographie en 1966 (lettres en ajië, 1909-1960) et des dizaines d'articles pour le journal *ViRherhi* sur la campagne des Tirailleurs kanaks. Il fut un chroniqueur de cette guerre. À ce titre, le livre de Félix Vautrin, *Les 6 frères Vautrin*, reste un témoignage irremplaçable.

La mobilisation a entraîné bien des rancœurs chez les Néo-Calédoniens. Les Nouméens sont en effet mobilisés sur leur lieu de travail, ils peuvent rentrer chez eux le soir, alors que les broussards restent à la caserne malgré le travail qui les attend sur leurs stations. Un profond sentiment d'injustice est alors ressenti par ceux qui sont contraints de partir et par leur famille.

Les nouvelles du front, l'annonce des premiers morts au champ d'honneur frappent vivement les imaginations. De métropole, les permissions pour rentrer au pays ne sont données qu'au début de l'année 1917. En brousse, la ponction est importante, tous les hommes en âge et condition



Photographie du Dernier combattant Néo-Calédonien de la 1^{ère} Guerre mondiale ¹

d'être mobilisés l'ont été. L'intérieur se dépeuple, des propriétés agricoles sont mises en vente ou en gérance. Une grande misère apparaît.

L'armée, la gendarmerie, ont presque disparu de l'intérieur, tous sont occupés à mobiliser les Européens et à recruter des volontaires kanaks.

Les missionnaires font état de la grande misère des tribus, amplifiée par la propagation de la lèpre et des cas de peste. Ils stigmatisent souvent les conditions dans lesquelles est effectué le recrutement des tirailleurs et les abus.

Surpris par une tactique de combat totalement nouvelle au départ, les Kanaks vont s'adapter et démontrer des qualités guerrières remarquables aux côtés de leurs frères du Pacifique et également métropolitains durant la Première Grande Guerre mondiale. Cette première génération du feu va ainsi s'adapter aux conditions climatiques et aux mœurs d'un continent totalement inconnu à l'autre bout du

¹ Photographie du Dernier combattant Néo-Calédonien de la 1^{ère} Guerre mondiale, M. Wahnaïr Wakeli, décédé à la tribu de Inagoj, à Lifou le 18 octobre 1991. Loyaltien originaire de Lifou, il est le grand-père de Mme Anna Holle, épouse Roulière, agent administratif de l'ONACVG de Nouvelle-Calédonie.



monde. Bercés depuis toujours par la "coutume", ils vont comprendre, souvent à leurs dépens, que cette philosophie n'est pas appliquée en Europe.

Ainsi, ils vont être confrontés à des valeurs contraires à celles transmises par les "vieux" du pays, relais de la tradition orale, telles que la domination de l'autre et l'oppression.

Ce choc culturel oppose ainsi règles occidentales et mélanésiennes. Les valeurs de la coutume sont aux antipodes de ce "hachoir à viande" qu'a été la Première Guerre mondiale, dite moderne.

L'Europe pense avoir tirée certaines leçons de ce conflit mondial pour ne plus la reproduire sur son continent : la *Der des Der*. L'avenir démontra le contraire. Bien sûr, les empires coloniaux n'existent plus mais force est de constater les relations tendues, entretenues, pour toujours accroître leur influence, par des États rarement attachés à la condition humaine, tels que la Russie, la Chine ou l'Azerbaïdjan. Aujourd'hui, la guerre est de nouveau menaçante aux frontières orientales de l'Europe, est-ce une répétition de l'histoire ?



Source : archives de la NC, Kanaks encadrant un petit gradé métropolitain, *circa* 1918.

Avec son statut de territoire autonome au sein de la République française qui la protège, la Nouvelle-Calédonie n'échappe pas à ce jeu d'influences de par sa position géographique, la richesse de son sous-sol et son passé historique. Elle est ainsi impactée par les relations internationales.

La quiétude en Nouvelle-Calédonie ne passera que lorsque la mixité sera usuelle et commune. Il est nécessaire que chacun respecte la culture de tous les autres pour trouver le juste équilibre.

L'armée est l'institution régaliennne qui offre des chances équitables à ceux qui veulent utiliser cet escalier social et s'épanouir professionnellement et intellectuellement.

Du marsouin au Colon, notre culture nous ordonne dans les troupes de marine d'être à la recherche permanente de l'interculturalité, ciment de toutes les expériences hors métropole.

Ceci est favorisé par les cadres de contact et aux grands anciens qui ont su transmettre les valeurs de la "coloniale".

Les coloniaux se doivent à tous les niveaux de préparer la relève, il en est de la responsabilité de tous leurs chefs. La mission sacrée pour notre arme est de faire fructifier notre patrimoine culturel très spécifique.

Mais comme l'on dit avec philosophie sur l'île de Lifou, au sein de la tribu de Traput, l'existence est similaire au crabe des cocotiers avec ses deux grosses pinces : la modernité et la tradition assimilées à ces deux appendices naturels.

Si l'on délaisse trop un côté, la deuxième pince rappellera alors bien vite que tout est notion d'équilibre dans la vie.

Les qualités intrinsèques de l'armée française reposent sur son histoire glorieuse avec des traditions toujours fortes.

Elles sont transmises par l'accompagnement et l'exemplarité de nos

anciens et également par une force vive, moderne, tournée vers l'avenir.

Ainsi, par un style particulier de commandement, des relations interpersonnelles respectueuses, franches, et un esprit de corps puissant, la coloniale possède cette formidable faculté d'adaptation. L'armée française suit dans le sillage de la colo. Elle est en phase avec la culture kanak, entre autres.

Cette intime somme de connaissances est due à l'influence ultramarine et de nos anciennes colonies car, de tous ces sacrifices consentis et du sang versé, et entremêlé, sont nés un respect mutuel intergénérationnel et inter communautaire fort. Seul un soldat ayant combattu et ayant été confronté au feu peut le comprendre. Les troupes de marine s'appuient depuis toujours, notamment, sur la culture de nos frères d'armes originaires de terres aux noms exotiques. La coutume kanak est bien souvent en phase avec l'esprit de la *colo*, les codes sont transposables et facilement compréhensibles de tous. Notre qualité de marsouins nous oblige, nullement par contrainte mais par vocation.

Il est de notre responsabilité commune de servir en outre-mer et à l'étranger pour répondre collectivement à ce défi et ainsi répondre aux attentes de l'armée de Terre et contribuer au succès des armes de la France. L'histoire de notre France s'est souvent écrite d'une seule "Ancre", celle relatant la gloire et l'héroïsme de toutes les troupes de marine car, tout de même : *Au nom de Dieu, vive la coloniale !*



Capitaine  Jérôme Chupeau ¹
de l'état-major de la
Brigade logistique

¹ Chef du bureau coordination et production de la DICOM-NC (2020-2023), lauréat du prix spécial de l'interculturalité de l'État-major spécialisé pour l'outre-mer et l'étranger.

PLANTES MÉDICINALES ET PHARMACOPÉE EN GUADELOUPE, UN CHAMP À INVESTIR POUR LE RÉGIMENT DU SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ DE LA GUADELOUPE ?

Les plantes médicinales ont toujours été utilisées aux Antilles. Compte tenu de l'importance de ce sujet dans la culture créole, c'est également l'occasion de s'interroger sur la façon dont le régiment du service militaire adapté de Guadeloupe (RSMA-Ga) pourrait, via les plantes médicinales, s'ancrer plus profondément dans le territoire en devenant un acteur investi dans la transmission de ce patrimoine naturel et culturel.



Aloé vera.



Citronnelle.



Thym.

L'usage des plantes médicinales en Guadeloupe : une tradition ancestrale toujours ancrée dans le quotidien de la population.

Les pratiques liées à l'usage médicinal des plantes se revendiquent de la transmission d'un patrimoine vivant, tant culturel que naturel. Parmi les plantes médicinales les plus utilisées dans les Antilles, on trouve entre autres l'aloès, le bois d'Inde, le basilic, la citronnelle, l'atoumo, ou encore le moringa. Ces plantes sont utilisées pour traiter une grande variété de maux, allant des douleurs articulaires à la fièvre en passant par les troubles digestifs. C'était, et c'est encore par endroits une habitude en Guadeloupe, de cultiver ses propres plantes médicinales dans son jardin ou sur sa terrasse pour

avoir à portée de mains les plantes les plus couramment utilisées dans la famille. En effet, depuis le XIX^e siècle, le recours aux soins par les plantes a été envisagé comme une médecine de proximité économique. Se soigner par les plantes rend la médecine accessible à tous, la terre devient une sorte d'armoire à pharmacie naturelle.

Quelques chiffres pour mesurer le phénomène : 3 800 espèces de plantes sont recensées en Guadeloupe, dont 625 espèces médicinales et 220 espèces comestibles.

L'usage complexe des plantes médicinales à l'époque de l'esclavage : entre acceptation et interdiction.

Les esclaves recevaient une portion de terre à cultiver pour

faire pousser des plantes alimentaires, appelées « jardins de case » (« jardins à nègre » pendant la période coloniale). Ils y cultivaient principalement pour leur autosuffisance mais ont su profiter de cet espace pour planter des plantes aromatiques et médicinales (usage alimentaire et pharmaceutique). Ces cultures sont les ancêtres des jardins créoles. Le pouvoir colonial tente cependant de limiter certaines pratiques médicales. En effet, une grande méfiance autour de l'usage des plantes médicinales a émergé pendant la période de l'esclavage, ce qui conduit à contraction. D'un côté, compte tenu du faible nombre de médecins et de l'éloignement de la métropole, le recours à ces pratiques est souvent nécessaire, en particulier en période d'épidémie. D'un autre côté, cette situation mettant les colons en position de dépendance, il s'ensuit une forme de psychose : ainsi, les affaires d'empoisonnement n'ont cessé de défrayer la chronique. L'usage de ces plantes a donc été régulièrement interdit, à l'exception de leur usage par des auxiliaires de santé reconnues officiellement (garde-malade, hospitalière) ; les sanctions encourues étaient très fortes.

Des plantes aux bienfaits connus mais difficilement reconnus.

Bien que les plantes médicinales aient toujours été utilisées comme remèdes aux Antilles, il a fallu attendre 2013 pour voir l'entrée des plantes médicinales de Guadeloupe dans la pharmacopée française, alors que celle-ci a plus de 200 ans.

L'amorce de la reconnaissance des plantes aromatiques et médicinales d'outre-mer ne date que de 2009. Après dix ans de lutte légale, les associations locales, en liaison avec l'Ordre des pharmaciens, ont obtenu d'inscrire ces plantes médicinales, vendues largement sur les marchés, à la pharmacopée française. Depuis, la population peut se soigner en utilisant des plantes médicinales locales achetées en pharmacie. Cette pharmacopée peut encore évoluer. La dynamique engagée a permis de concilier un usage empirique populaire avec un usage encadré par les professionnels de santé.

La Guadeloupe importe 100% des médicaments. Utiliser les plantes locales pour traiter la population, et favoriser l'accès à la connaissance de ces traitements, représente donc un enjeu majeur en terme de résilience pour le territoire.

Un regain d'intérêt populaire progressif et durable pour les plantes médicinales.

Compte tenu de la répression mentionnée dans le paragraphe précédent, et du statut des guérisseurs, on comprend que la transmission des savoirs se soit principalement faite à l'oral. La transmission orale intergénérationnelle des connaissances à propos des plantes, au sein de la famille, constitue la base de la médecine traditionnelle créole. À cause de cette histoire chargée, il a pu subsister une sorte de culture du secret autour de l'utilisation des plantes médicinales : les aînés n'ont pas toujours tout expliqué à leurs enfants, par peur de les voir répéter l'utilisation faite des plantes et de devoir en subir les sanctions. Cette manière de donner le remède sans expliquer, ni les raisons pour lesquelles il faut le prendre, ni la posologie et les recommandations liées, sont des raisons qui

Bois d'Inde, *Pimenta racemosa*



© ShareAlike 4.0 International

- **Famille :** Myrtaceae.
- **Noms vernaculaires :** bois d'inde, dit bay-run en Dominique.
- **Inscrit dans la pharmacopée française :** Oui
À noter qu'il existe trois sortes de Bois d'inde; arôme girofle, arôme anis et arôme citronnelle.
- **Distribution géographique :** Originaire du Nord de l'Amérique du Sud et des Antilles, cultivée sous les tropiques.
- **Usages traditionnels :** les feuilles sont utilisées pour traiter les douleurs musculaires et articulaires, les maux de tête, les troubles respiratoires et les troubles digestifs. L'huile essentielle extraite du bois d'Inde est également utilisée pour soulager les douleurs dentaires.

expliquent la difficile transmission de ces connaissances de générations en générations. On comprend mieux comment la connaissance a pu se perdre au fil du temps dans certaines familles, même après la fin de l'esclavage.

Suite à l'exode des paysans vers les villes au cours du XX^{ème} siècle, les jardins créoles ont été peu à peu délaissés. La connaissance des plantes médicinales et leurs effets a été perdue par une partie de la population. Peu avertis des effets des interactions entre les médicaments et les thés issus des plantes médicinales, la majorité de la population a préféré se détourner des plantes. Après l'abolition de l'esclavage, les Guadeloupéens ont majoritairement délaissé la médecine moderne qui était valorisée dans une vision rationaliste et mercantile de l'accès aux soins. Depuis la fin du XX^e siècle on assiste à l'amorce d'un regain d'intérêt pour la médecine traditionnelle, confirmé après la pandémie du Covid.

Faire de la Guadeloupe un territoire remède : placer la filière des plantes médicinales au cœur du développement du territoire.

La filière des plantes médicinales est un secteur clef du développement économique du territoire.

La législation qui régule la vente des plantes médicinales est complexe. Elle a évolué pour prendre en compte les spécificités des Outre-mer et pouvoir prendre en compte les modalités de consommation de ces plantes dans ces départements.

En Guadeloupe, on note depuis quelques années une volonté locale forte de relancer la production et d'organiser la filière, qui est encouragée par des politiques nationales et européennes. Le succès des entreprises locales, par exemple la production d'huile essentielle de Bois d'Inde sur l'île de Terre-de-Bas aux Saintes par le couple Beaujour, le laboratoire Phytobokaz avec son célèbre *Virapic*, ou encore la marque « Thé Pays » lancée suite à la crise du COVID, prouve qu'une exploitation ciblée de plantes médicinales et aromatiques de Guadeloupe est essentielle. Il apparaît nécessaire de poursuivre les efforts de structuration de la filière, qui doit être intégrée aux politiques de développement durable régionales.

Les plantes médicinales représentent également un enjeu de santé publique majeur sur l'île.

La population revient de plus en plus aux soins traditionnels et prend conscience que de nombreuses espèces végétales contribuent à la prévention des affections les plus courantes. Parallèlement, depuis le début des années 2010, on constate un mouvement du corps médical vers un développement similaire.



Moringa.

Les scientifiques de l'île ont entamé un processus de validation scientifique des usages traditionnels des plantes, et des recherches sont en cours pour valoriser la flore locale en l'utilisant pour lutter contre les problèmes du territoire. Par exemple, l'Institut Pasteur (projet Caribphlore) mène des recherches pour créer un gel hydro-alcoolique local et des anti-moustiques naturels. Dans ce même esprit, l'initiative TRAMIL (programme de recherche appliquée à l'usage po-

pulaire des plantes médicinales dans la Caraïbe) a pour but de légitimer l'usage traditionnel des plantes médicinales par des tests scientifiques, et de rendre cette connaissance accessible à un large public.

Quelle place pour la jeunesse guadeloupéenne et le régiment du service militaire adapté de Guadeloupe ?

S'il souhaite retrouver une place prépondérante sur le territoire, le régiment doit s'intéresser aux sujets qui tiennent à cœur à la population. Les plantes médicinales sont un exemple actuel qui permet d'illustrer ce type de démarche. Pour cela, il est possible de s'appuyer sur les acteurs locaux déjà investis ans le sujet (mairies, associations, écoles...).

En effet, les acteurs publics et les milieux associatifs locaux se sont déjà largement emparés du sujet, en mettant l'accent sur les jardins partagés de plantes médicinales. Dans les villes de Guadeloupe, les mairies encouragent la création de jardins créoles. Les établissements scolaires, suivant la directive du rectorat, mènent des projets autour des jardins créoles et des plantes médicinales. Le régiment pourrait s'inspirer de ces actions dans un objectif de rayonnement. Le but serait de réimplanter le régiment sur le territoire en allant à la rencontre des Guadeloupéens sur les sujets qui les intéressent, et ainsi promouvoir notre offre de formation. Les familles serviraient alors de relais vers les jeunes. De plus, il serait possible d'ajouter un module « plantes médicinales » à la formation.

Ainsi, autour de l'objectif principal du régiment qui serait de retrouver le lien avec la population guadeloupéenne via les plantes médicinales, il est possible de dégager des objectifs secondaires pertinents pour les volontaires (amélioration de la santé en incluant ces plantes dans l'alimentation quotidienne, reconnexion avec un pan du patrimoine culturel et naturel guadeloupéen).

Pour renforcer le lien avec la population, le régiment gagnerait à montrer son intérêt pour les sujets qui intéressent les Guadeloupéens. Le RSMA-Ga pourrait ainsi consolider sa place en Guadeloupe en s'investissant encore davantage dans la transmission et la valorisation du patrimoine culturel guadeloupéen. Il faut préciser que si les plantes médicinales ont été utilisées ici comme exemple, d'autres pans de la culture créole pourraient également servir le même but.

Capitaine  Adèle Nicolas

Commandant d'unité de la 1^{ère} batterie
du 11^{ème} régiment d'artillerie de Marine

Atoumo, *Alpinia zerumbet*



- **Famille :**
Zingiberaceae.
- **Nom vernaculaire :**
Atoumo, a-tout-maux, lavand blanc, guérit tout
- **Inscrit dans la pharmacopée française :** Oui
- **Distribution géographique :**
Originaire d'Asie, cultivée dans diverses régions tropicales et subtropicales.
- **Usages traditionnels :**
contre la grippe.

POURQUOI EN AFRIQUE L'ACCÈS À DES MÉDICAMENTS DE QUALITÉ DOIT CONSTITUER UN POINT CLEF DES POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE ?



© Good hope Amani

Une start-up lutte contre les faux médicaments en Tanzanie via une nouvelle plate-forme en ligne.

Toute personne qui a voyagé en Afrique sub-saharienne a pu voir, lors d'une visite d'un marché, des femmes accroupies proposant aux chalands des médicaments amassés dans des bassines. Des médicaments qui, d'après elles, sont à même de tout soigner et dont l'efficacité est fonction de leur couleur. Si cela permet de faire de belles photos, ce « pittoresque » cache une situation dramatique pour une partie de la

population contrainte d'avoir recours à ces vendeuses. D'abord, les difficultés physiques ou la crainte de se rendre dans une officine. Ensuite, l'incapacité financière d'y acheter ce qui a été prescrit. En effet, rappelons que, d'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), dans l'Afrique sub-saharienne, la moyenne de la part des dépenses de santé des ménages fluctuait entre 32 et 36 % du total des dépenses de santé entre 2000

et 2017¹, dont une part importante concernant l'achat de médicaments. Ainsi, au Burkina Faso, l'achat de médicaments représente environ 60 % des dépenses de santé des ménages².

1 Avec des différences importantes entre les pays. Ainsi, aux deux extrêmes trouve-t-on le Cameroun 72,5 % et le Botswana 3,2 % (données 2019)

2 Sans oublier qu'il s'agit d'une moyenne, ce qui implique un pourcentage supérieur pour les classes sociales les plus pauvres.

Aussi, ne faut-il pas s'étonner que la population pauvre se tourne vers des médicaments beaucoup moins chers, c'est à dire dans bien des cas les médicaments frauduleux ou contrefaits. C'est pourquoi on estime que leur part représente de 30 % à 50 % du total des médicaments vendus.

Cette situation conduit à poser trois questions : pourquoi les médicaments vendus en officine coûtent-ils cher ? Qui importe les médicaments frauduleux ? Pourquoi les États, qui sont comptables de la santé publique, n'ont-ils pas conduit de politiques du médicament ?

Pourquoi des prix élevés ?

Si la première des causes trouve son origine dans le fait que l'Afrique ne produit qu'environ 3 % des médicaments qu'elle consomme et donc que le solde est importé avec toutes les conséquences en matière de frais de transport et d'importation, la seconde est interne. En effet, comme le soulignent toutes les études, la multiplication du nombre d'intermédiaires a pour conséquence une augmentation importante des prix de vente aux patients des médicaments vendus en officine. Ainsi, une étude de PROPARGO/AFD montre qu'au Ghana « plus de 500 entreprises distribuent les produits pharmaceutiques et plus de 700 détaillants les commercialisent ». Cette même étude compare le coût imputable aux grossistes au Kenya et aux USA : « Au Kenya, le prix du producteur représente seulement 48% du prix final d'un médicament produit par le secteur privé alors que 22% reviennent au grossiste, 21% au détaillant et 9% sont nécessaires pour le reconditionnement au niveau local. Aux États-Unis, marché très fortement consolidé, la marge des grossistes représente environ 4% du prix final ».



© www.lenouveaugabon.com

Comment la Pharmacie hospitalière facilite l'accès au médicament ?

Qui importe les médicaments frauduleux ?

Le terme de médicaments frauduleux si souvent employé est à la fois approprié et inexact. En effet, qu'y a-t-il de commun entre des médicaments fabriqués par des laboratoires ayant pignon sur rue et respectant les normes internationales, et ceux ne répondant à aucun de ces deux critères ? Rien, si ce n'est que dans les deux cas leur importation ne fait l'objet d'aucun contrôle par un laboratoire national agréé lors de leur entrée dans le pays et qu'aucun droit de douane n'est payé. Quant à leur dangerosité, elle reste variable quant à leur composition et toujours incertaine du fait des conditions de vente.

Au-delà de ces considérations, il convient de distinguer deux filières d'importation très différentes :

- d'un côté, celle relevant de l'organisation « familiale » ou de proximité. C'est le cousin ou le voisin qui revient d'un voyage à l'étranger et qui rapporte un sac rempli de médicaments que sa tante revendra sur le marché local. Les volumes traités et les sommes en jeu sont faibles ;

- de l'autre, celle organisée de façon professionnelle, nécessitant une mise de fonds importante dès le départ. Ici, le fraudeur est à même d'identifier un intermédiaire international ou un laboratoire officiel ou non, de mener des négociations sur la nature des médicaments à acheter, sur les quantités, les prix, les conditions d'exportation, les modalités de paiement, puis d'organiser leur transport international par container jusqu'au pays de destination, ensuite de gérer l'importation de manière que les services officiels de l'État ne pratiquent aucun contrôle, enfin de les distribuer dans le pays suivant une chaîne allant du grossiste jusqu'au niveau des vendeurs locaux. Dans cette filière, les moyens financiers et techniques mis en jeu imposent que les volumes soient importants.

Pourquoi les États, qui sont pourtant comptables de la santé publique, n'ont pas conduit de politiques du médicament ?

S'il existe autant de raisons que de situations, celles-ci peuvent être groupées suivant trois catégories :



© CC BY-NC-ND 2.0

Conférence internationale sur l'accès aux médicaments et autres produits médicaux de qualité en Afrique francophone.

- Tout d'abord, les circonstances particulières comme les guerres, les conflits internes, l'instabilité politique. Autant de situations qui permettent à quelques personnes de s'enrichir rapidement par le moyen d'importations frauduleuses qu'ils savent sans risque – ou presque –, puisque les services de l'État ne fonctionnent plus ou mal, personnes disposant de moyens techniques et financiers, ou à même de les fédérer autour d'elles. Cela peut être aussi une situation économique dégradée conduisant à un manque de moyens de l'État, constituant un terrain propice à la corruption.

- Ensuite, des circonstances techniques comme par exemple la taille du pays qui ne permet pas de

disposer des recettes budgétaires pour se doter et faire fonctionner des moyens techniques de contrôle. Cela peut être aussi la nécessité d'autres priorités, comme l'équipement sanitaire, l'eau ou l'éducation. Enfin, ce peut être le refus de changer un mode de distribution de médicaments qui profite à certains proches du pouvoir.

- Enfin des circonstances « basses », comme l'absence d'un système d'assurance maladie universelle à même de prendre en charge les dépenses de médicaments.

Conclusion

Si le fléau des médicaments frauduleux est encore (largement) présent en Afrique sub-saharienne,

il faut constater que les États, tant sous la pression des populations que relaiés par les médias lors d'empoisonnements, que des organismes internationaux, ont été contraints de développer des stratégies de lutte et de contrôle. C'est un progrès. Mais un progrès toujours incertain en raison des profits financiers importants que génère ce trafic, qui met à bas bien des scrupules.

*Pierre Auffret
Consultant international
en financement de la santé*

TRAMADOL, LA NOUVELLE DROGUE EN AFRIQUE DE L'OUEST



© Flickr CCBY 2.0

En voyant le titre, les personnes qualifiées diront : « *mais le tramadol n'est pas une drogue, c'est un médicament efficace utilisé dans les hôpitaux pour soulager les patients souffrant des douleurs importantes* ». En disant cela, ces personnes auront raison. Pourtant, le tramadol – qui est un opioïde – est devenu une drogue. Une drogue d'abord utilisée par les travailleurs astreints à des activités douloureuses et pénibles et qui veulent un soulagement. Ensuite, pour celles et ceux qui veulent combattre la fatigue. Enfin, par les

personnes qui obtiennent avec ce médicament l'effet euphorisant qu'elles recherchent. Parfois tout cela en même temps. Le tramadol est devenu une drogue, une drogue que son utilisation prolongée rend addictive.

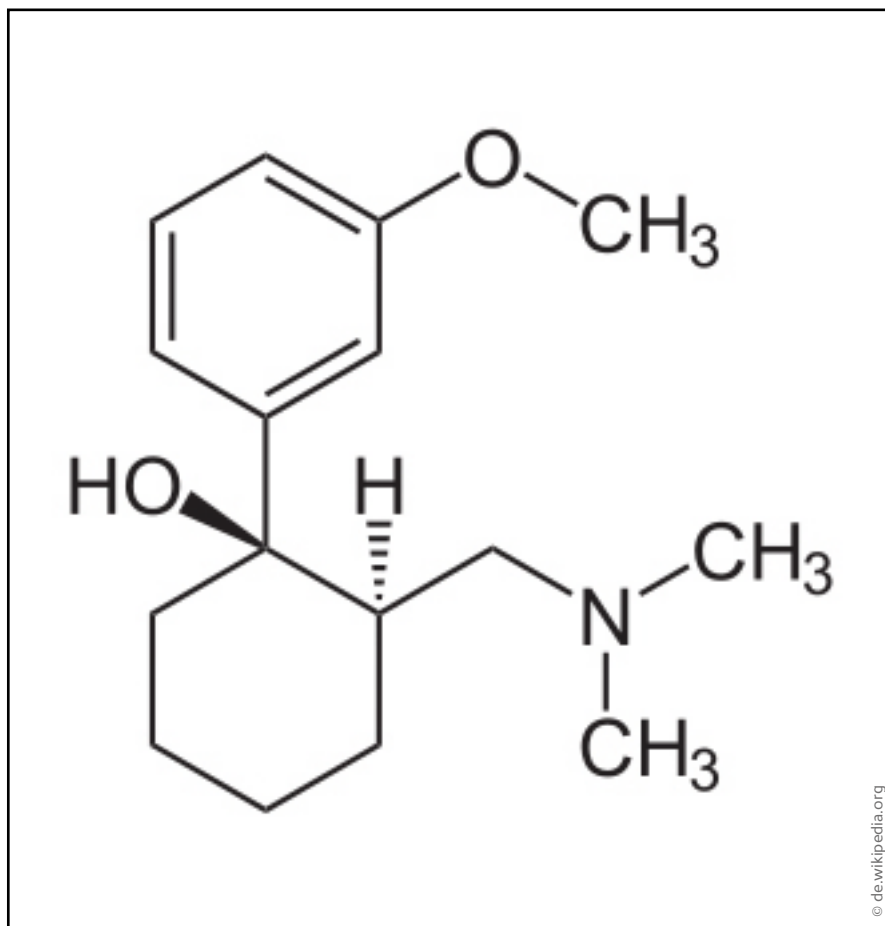
En Côte d'Ivoire, le tramadol est devenu un fléau. Un fléau qui, en plus de toucher les personnes subissant un mal-être, concerne maintenant les jeunes, qui le consomment en tant que drogue. Drogue d'autant plus redoutable qu'ils mélangent souvent

les comprimés à des boissons alcoolisées à 18%. L'effet combiné est redoutable, conduisant certains dans des états extatiques importants quand ce n'est à la mort lorsqu'ils avalent leur langue. Pourtant, ce médicament ne peut être acheté en officine que s'il est prescrit par un médecin ou un hôpital. Cela a généré l'utilisation de fausses ordonnances. Mais le trafic restait limité. C'est là qu'est apparue la vente sur les marchés de plein air. Médicaments contrefaits, importés frauduleusement d'Asie (Chine et Inde) en transit

via les pays voisins comme le Nigéria, le Ghana ou la Guinée et le Libéria, aux effets redoutables tant du fait de leur surdosage que de leur prix bas qui permet une surconsommation. Enfin, est apparue une nouvelle source d'origine de ce médicament : la Côte d'Ivoire elle-même où se sont ouverts des laboratoires clandestins de fabrication aux productions tout aussi dangereuses.

Conscientes de la gravité de la situation, les Autorités Ivoiriennes ont mis en place une stratégie visant à combattre ce fléau. Ainsi, plusieurs opérations de police ont été menées ces dernières années conduisant à la saisie de stocks importants de médicaments frauduleux, au démantèlement de réseaux, à l'identification et au démantèlement des laboratoires clandestins, à la fermeture du marché « Roxy » à Adjamé – quartier d'Abidjan – renommé pour la vente de « médicaments » de toutes sortes.

Mais au-delà de ces succès, c'est un problème de société que pose cette consommation de tramadol, mais aussi d'autres médicaments. Problème social d'abord, puisque la nécessité de financer ces achats conduit à la multiplication des vols et agressions. Problème économique, puisque le poids de cette économie parallèle qui fait vivre une partie de la population¹ devient de plus en plus présent dans le fonctionnement du pays. Mais aussi constat de l'échec du développement du pays et de son évolution sociale. L'absence d'emploi et donc de perspective d'avenir, l'absence de logement qui favorise



la création de ghettos, la perte des repères anciens au profit d'illusions portées par certains réseaux sociaux sont autant de causes qui favorisent l'utilisation de drogues. Quant aux médicaments frauduleux, leur présence est d'abord le fait de l'échec ou de l'absence d'une politique nationale de santé depuis des décennies.

Reste aussi que le commerce de ces médicaments frauduleux constitue pour certains le moyen de s'enrichir rapidement malgré les risques encourus, conduisant à poser deux questions : d'abord, celle de savoir qui sont les commanditaires de ces opérations d'importations frauduleuses de médicaments illicites ? Ensuite, comment sont recyclés les

importants volumes de cash sur lesquels reposent ces fraudes ?

La vente de tramadol et autres médicaments aux effets similaires n'est pas propre à la Côte d'Ivoire même si le pays est sérieusement touché par ce fléau. D'autres pays d'Afrique de l'ouest sont tout autant concernés. Situation d'autant plus préoccupante que semble se profiler maintenant la consommation de cocaïne dont l'Afrique avait été grandement épargnée.

¹ Ainsi la vente de ce médicament frauduleux – comme d'autres – fait travailler nombre de vendeuses et de grossistes.

LA 4^E CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE FINANCEMENT DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT SÉVILLE 30 JUIN – 3 JUILLET 2025

L'approche de l'Union Européenne pour financer les objectifs de développement durable d'ici 2030

Le "sommet de l'avenir", tenu à New-York les 22 et 23 septembre 2024, en marge de l'Assemblée générale de l'organisation des Nations Unies, a été l'occasion de traiter de la question complexe du financement des politiques de développement.

Le "pacte pour l'avenir" issu de ce sommet vise à répondre au diagnostic posé selon lequel il faut « ...réparer la confiance érodée et démontrer que la coopération internationale peut effectivement atteindre les objectifs convenus et s'attaquer aux nouvelles menaces et opportunités... ». L'Union Européenne mais également les organisations multilatérales de développement y ont participé activement en vue de la prochaine conférence sur le développement qui aura lieu à Séville, du 30 juin au 3 juillet 2025.

Le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a tenu une série de réunions avec les représentants

de l'Union Européenne, des Banques multilatérales de développement dont la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque de développement du Conseil de l'Europe, pour préparer cette conférence (la 4^{ème} du genre) avec, comme objectif, le financement des objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. Mais force est de constater

que les besoins sont grands.

Le rapport de l'ONU, publié le 9 avril 2024, préconise l'allocation de milliards d'euros supplémentaires pour

« ...sauver les objectifs de développement durable... ». Ce rapport met en exergue le fardeau de la dette et le coût d'emprunts exorbitants qui obèrent les capacités d'investissement des pays en développement. Et pour ses rédacteurs, « ...seule une augmentation massive du financement et une réforme de l'architecture financière internationale peuvent sauver les 17 objectifs de développement durable... ».



L'Union européenne, chef de file en matière d'aide au développement.

L'UE, acteur clé, a réformé ses instruments de financement

Dans le concert mondial, l'Union Européenne est à l'évidence un acteur majeur dans l'aide au développement et, en particulier, dans la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable. Son ambition affichée est d'instaurer une croissance durable, de défendre les droits de l'homme et la démocratie, de parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes, de promouvoir la paix et des sociétés inclusives ainsi que de répondre aux enjeux environnementaux et climatiques.

Pour optimiser son action, l'Union Européenne a réformé l'architecture de son financement extérieur. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les instruments financiers destinés à l'aide au développement sont regroupés au sein de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale, "IVCDCI-L'Europe dans le monde". Cette simplification s'est faite par la fusion de plusieurs instruments, dont le Fonds européen de développement (FED), avec comme cibles, en particulier, "l'Agenda 2030" et ses Objectifs de développement durable, ainsi que l'Accord de Paris. Doté d'une enveloppe globale de 79,5 milliards d'euros pour la période 2021-2027, l'UE est devenue ainsi le 1^{er} donateur mondial.

"L'IVCDCI-L'Europe dans le monde" s'articule autour de trois principaux volets :

- Le volet géographique regroupe les programmes concernant le voisinage (oriental et



méridional) européen, l'Afrique subsaharienne, l'Asie et le Pacifique ainsi que les Amériques et les Caraïbes. Ces programmes se concentrent sur des domaines de coopération tels que la bonne gouvernance, l'éradication de la pauvreté, la migration, l'environnement et le changement climatique, la croissance et l'emploi ou encore la sécurité et la paix, entre autres questions transversales.

- Le volet thématique regroupe des programmes d'envergure mondiale axés sur les Droits de l'homme et la démocratie, les organisations de la société civile, la stabilité et la paix, et les enjeux mondiaux.

- Le volet portant sur la réaction rapide, quant à lui, doit permettre de financer le déploiement rapide de moyens pour la gestion de crise, la prévention de conflits et la consolidation de la paix.

La Commission européenne présente un autre paradigme, repenser les instruments d'aide au développement autour du partenariat public-privé : la stratégie d'investissement dite "Global Gateway".

La communication de la Commission le 2 octobre 2024 : « ...Construire des partenariats internationaux durables en tant qu'équipe d'Europe...¹ » dresse un diagnostic mitigé de

l'efficacité de l'aide au développement. Ce constat rejoint ainsi celui des Nations Unies selon lequel l'évolution du « *paysage géopolitique et géo-économique, les défis mondiaux et les divergences de vues croissantes pour atteindre les objectifs de développement durable...* » sont tels qu'il devient nécessaire de repenser les modèles de coopération.

Le modèle né à la fin de la Seconde Guerre mondiale qui repose sur la Banque mondiale pour l'appui aux projets d'investissement et le Fonds monétaire international chargé d'assurer la stabilité économique et financière mondiale, est obsolète.

est obsolète.

L'UE a conçu une stratégie qui se veut nouvelle passant « *...de la dynamique donateur-bénéficiaire aux partenariats mutuellement bénéfiques, qui apportent des avantages aux populations locales et renforcent la résilience à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières...* ». Tel est le maître mot de ce nouveau modèle !

On est tout de même en droit de s'interroger a minima sur cette formulation, au mieux sur ce

nouveau modèle, car ceux qui agissent dans le domaine de l'aide au développement ont souvent entendu cette antienne aujourd'hui remise au goût du jour avec une terminologie en rapport, la "résilience".



¹ JOIN(2024) 25 final "Joint Communication To The European Parliament, The Council, The European Economic And Social Committee, The Committee Of The Regions And The European Investment Bank : Building sustainable international partnerships as a Team Europe" - 2.10.2024 -

Qu'est-ce que cela signifie réellement, à quel changement faut-il s'attendre en termes de contenu, de gouvernance et de partenariat dans l'aide au développement ?

L'UE et les États membres restent le premier fournisseur mondial d'aide publique au développement, représentant 42 % du total en 2023, soit 95,9 milliards d'euros ; mais cela reste totalement insuffisant. La tendance

retenue est d'organiser un partenariat public/privé défini dans la stratégie d'investissement lancée en 2021. En investissant dans ce type de partenariats, l'UE cherche à se positionner dans un environnement international de plus en plus concurrentiel. De plus, afin de continuer à soutenir les ODD, l'UE a considérablement renforcé son dialogue multilatéral avec des institutions mondiales telles que les Nations Unies, le G7/G20 et les institutions financières internationales ; mais ce type de modèle ne manque pas de susciter l'inquiétude des ONG de développement comme "Counter Balance", "Eurodad" ou "Oxfam" qui redoutent, dans un rapport publié le 9 octobre 2024, que la stratégie d'investissement de l'UE soit captée par de grandes entreprises ; « ...sur 40 projets européens analysés, plus de 60% d'entre eux profitent à des entreprises comme Siemens et Suez... ».

La conférence de Séville apportera-t-elle une réponse efficiente ou sera-t-elle un énième forum d'aide au développement ?

Vers une évolution en profondeur de l'architecture financière internationale ?



Le diagnostic est clair. Si le système financier international a évolué, ces dernières années notamment, afin de pouvoir

répondre au défi du changement climatique, les progrès réalisés sont très insuffisants au regard des enjeux auxquels sont confrontés les pays en développement.

La mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) illustre les difficultés actuelles.

Le rapport 2024 des Nations Unies sur le financement durable

estime le déficit de financement des ODD à 4 200 milliards USD par an, contre 2 500 milliards USD avant la pandémie de Covid-19. Face à cette situation critique, le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a demandé en 2023 un effort de 500 milliards USD par an afin de relancer les ODD.

Faute de financements à la hauteur des besoins, de nombreux pays sont incapables de réaliser les investissements nécessaires pour le développement durable et les services essentiels (santé, éducation, etc.), et certaines avancées durement acquises risquent d'être réduites à néant dans les pays les plus pauvres. À ce déficit de financement, s'ajoutent le poids de la dette



extérieure – aggravée par la fréquence et l'intensité des catastrophes climatiques – et la hausse des coûts d'emprunt.

En conséquence, le service de la dette des pays les moins avancés est passé de 26 milliards USD en 2022, à 40 milliards USD par an entre 2023 et 2025, soit une hausse de plus de 50 %.

Ce fardeau est tel que les pays les plus pauvres dépensent aujourd'hui

12 % de leurs revenus pour payer les intérêts de la dette, et que 40 % de la population mondiale vit dans des pays consacrant davantage d'argent public au paiement de ces intérêts qu'à l'éducation ou la santé. Aussi, l'ambition affichée est de « ...repenser en profondeur le système financier

international, non seulement pour combler les déficits de financement et d'investissement en vue notamment de la réalisation des ODD, mais aussi pour rétablir la confiance dans le multilatéralisme... ».

L'architecture financière mondiale serait « ...mieux pensée en fonction de sa finalité, plus équitable et mieux adaptée aux besoins de financement des pays en développement... ».

Mais n'est-ce pas un discours déjà largement entendu depuis plusieurs années ? Il faudra juger sur les actes.

La crédibilité de l'aide au développement passe autant par une vision stratégique que par la rigueur de gestion des fonds : il faut tirer les enseignements du rapport de la Cour des comptes européenne du

25 septembre 2024 sur l'utilisation du Fonds fiduciaire pour l'Afrique². Ce rapport est éclairant sur les conditions opérationnelles d'une bonne utilisation de ce fonds. Il est opportunément publié au moment des débats onusiens et européens sur l'aide au développement, et montre qu'une politique efficace d'aide au développement ne peut être viable sans d'une part une vision stratégique et d'autre part sans rigueur dans l'évaluation et le suivi des instruments de financement. Il serait opportun que ces conclusions et recommandations soient largement diffusées et analysées par les décideurs en charge de l'aide au développement.

Ce fonds vise à « ...soutenir la stabilité dans tous ses aspects et à contribuer à une meilleure gestion des migrations en Afrique... » avec comme priorités la lutte contre la traite d'êtres humains, les efforts de stabilisation au niveau régional et la protection des migrants en situation de vulnérabilité. Doté de 5 milliards d'euros de contributions, il est destiné à vingt-sept pays africains, notamment au Sahel et au lac Tchad, dans la Corne de l'Afrique et en Afrique du Nord.

En 2018, la Cour avait déjà appelé à mieux cibler les projets résultant de ce fonds ; pour autant, celle-ci indique qu'il « ... continue d'être dispersé sur le terrain pour financer un trop large éventail d'actions dans les

domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la sécurité... sans communication précise sur les résultats et ce d'autant qu'aucune garantie n'est apportée au respect des droits de l'homme... ». Les critiques de la Cour portent en

particulier sur le manque de stratégie, des priorités mal définies mais également les carences des systèmes de suivi et d'évaluation qui ont « ... conduit à surestimer les résultats. Les indicateurs utilisés pour suivre les résultats des projets ne permettent pas de savoir si ceux-ci

sont durables, ni s'ils ont contribué à remédier aux causes profondes de l'instabilité, de la migration irrégulière et des déplacements de populations... ». Ce rapport pointe l'inconséquence de la gestion des expertises et rapports d'études financés par ce fonds sur les

moteurs des conflits, de la migration irrégulière et des déplacements de population qui ont pour la plupart été publiés lorsque les fonds avaient été presque intégralement engagés et n'ont ainsi guère eu d'impact sur les projets.

Depuis 35 ans, les États occidentaux occupent une position centrale voire unique dans les politiques d'aide au développement et l'Union européenne figure parmi les

contributeurs les plus dynamiques et les plus importants. Mais se dessine depuis quelques années un mouvement concurrent autour des "BRICS +" (constitué à l'origine de cinq pays, Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud et élargi aujourd'hui à dix membres) qu'il ne faut pas négliger dans la réflexion, d'autant qu'ils disposent de leur nouvelle banque de développement.

Les "BRICS +" revendiquent près de la moitié de la population de la planète, contre à peine 10% au G7 occidental, et 35% du PIB mondial, plus que le G7. Par ailleurs, les pays qui ont rejoint la Route de la soie ou encore le Forum sino-africain sont autant de

lieux où le "Sud global" sous l'impulsion de la Chine mais également de la Russie souhaitent un nouvel ordre mondial qui tienne mieux compte de ses intérêts économiques et géopolitiques.

Les États-Unis et les États européens n'en sont pas parties !

C'est pourquoi, la nouvelle architecture financière qui sera définie à Séville avec la participation active des pays occidentaux et, notamment, de l'Union européenne doit être partenariale, attractive, et opérationnelle pour les pays en développement.

30 octobre 2024
Rouchdy Kbaier

Inspecteur général
honoraire de l'administration
du développement durable

Membre associé de
l'Inspection générale de
l'environnement et du
développement durable



² CCE « Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique. Malgré de nouvelles approches, le soutien est resté peu ciblé ». 25/09/24. https://www.eca.europa.eu/ECAPublications/SR-2024-17/SR-2024-17_FR.pdf

LES BAYADÈRES

Depuis les temps les plus anciens, il existait des jeunes filles consacrées aux dieux SHIVA et VISHNU dans les Temples Hindous et pratiquant la danse.



© Collection Douglas Gressieux

Ces danseuses sacrées étaient appelées des Devadasi (servantes des dieux) dans les Temples de l'Inde du Sud. Elles pratiquaient également le chant et la musique et constituaient une caste à part contrôlée par les Brahmanes qui assuraient leur formation.

Dans les Indes françaises, la région de Pondichéry, et plus particulièrement le temple de Villenour, était réputée pour ses Bayadères. Il faut noter que les Européens utilisaient le mot « pagode » pour désigner un temple.

Lors de la fête de Shiva, qui se déroulait à Villenour, quelques dizaines de Bayadères dansaient et chantaient tout au long du défilé de chars. De même, c'est à Villenour qu'étaient organisées les danses de Bayadères à l'occasion de la réception du Gouverneur de la Colonie et des Hauts Fonctionnaires.

Conduite au temple avant l'âge de 10 ans par la famille, la jeune fille devait être consacrée par les cinq Administrateurs du temple et agréée par le Gouverneur de l'Inde Française.

Elle y faisait toute sa carrière. L'abbé Dubois, dans son ouvrage sur les « *Mœurs et Institutions des peuples de l'Inde* », donne une excellente description de ces danseuses sacrées : coiffure propre, parfum, parure de bijoux, volupté du corps.

La Devadasi n'avait pas le droit de se marier, mais pouvait avoir des concubins et des enfants naturels. Ses filles pouvaient, par hérédité, devenir danseuses. Le Bharatanatyam représentait la principale danse du répertoire des Devadasi



© Collection Douglas Gressieux

© Collection Douglas Gressieux

qui étaient environ une dizaine par temple.

La Devadasi s'occupait également de l'entretien du sanctuaire : allumer les lampes à l'huile, mettre des fleurs et de la nourriture. Elle participait aux processions publiques des divinités par le chant et la danse, et aux cérémonies de mariage car elle était censée porter bonheur.

Menant une vie indépendante en dehors du temple, la Devadasi avait la réputation d'être une fille publique ou « Tevadiya ».

Au début du XX^e siècle, une campagne se développe contre les

Devadasi, considérées comme des prostituées. Une loi est votée le 26 novembre 1947 dans l'Etat de Tamil Nadu, interdisant la consécration des jeunes filles dans les temples. Bien que n'étant pas applicable à Pondichéry, territoire français, les Brahmanes de Villenour vont cependant l'appliquer.

Les Devadasi vont voir leur situation se détériorer sur tous les plans et vont progressivement abandonner leur fonction. Aujourd'hui, il n'y a plus de Bayadères dans les temples.



© Collection Douglas Gressieux

Douglas GRESSIEUX



Les leçons de la crise syrienne



Fabrice Balanche Odile Jacob

La victoire éclair d'Abou Mouhammed al-Jolani, chef du groupe radical islamiste Hayat Tahrir al Cham (HTC), a permis à la coalition de groupes rebelles qu'il dirige de chasser Bachar al-Assad du pouvoir. Ce qui a pu apparaître comme une surprise s'éclaire totalement à la lecture du livre de Fabrice Balanche, Maître de conférences en géographie à l'Université Lyon 2 et chercheur associé au *think thank* Washington Institute. Arabophone, ayant vécu une dizaine d'année entre la Syrie et le Liban, il offre dans son livre les clés d'explication de la crise syrienne, notamment depuis les printemps arabes de 2011. En

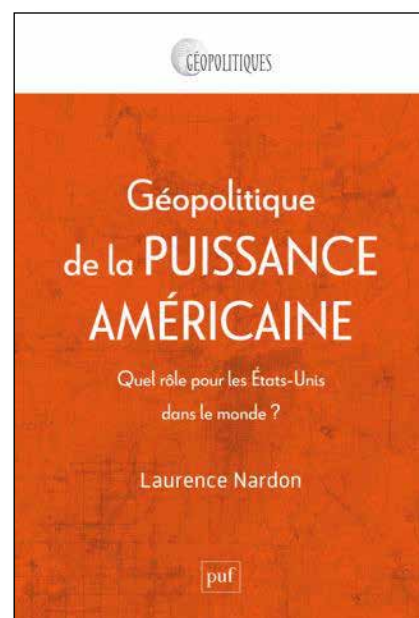
premier lieu, il révèle l'inéluctable marche à la crise intérieure. Celle-ci trouve son origine dans une croissance démographique galopante, dans le surpeuplement et le recul du poids relatif des minorités face à la majorité sunnite, mais aussi dans un communautarisme exacerbé. Elle puise aussi sa source dans quarante années de mal-développement : un socialisme affairiste et mafieux a mis plus du tiers du pays sous le seuil de pauvreté, livré la Syrie à l'anarchie certaine et à une pénurie structurelle d'eau. La faillite de l'État explique aussi, en second lieu, une guerre civile sanglante, la victoire en trompe-l'œil de la contre-insurrection, la montée en puissance de l'islamisme et du djihadisme poussés à leurs extrêmes par Daech, dont Kurdes, Chiites et Chrétiens sont les victimes désignées, enfin la partition, à laquelle les événements récents n'ont pas mis fin.

Au niveau international, cette crise a refermé une parenthèse d'hégémonie occidentale. F. Balanche démontre brillamment la genèse d'un partenariat solide entre l'axe iranien, (chiitisation, prédation, destruction d'Israël) et le nouvel impérialisme russe au Moyen-Orient. Les hésitations américaines de Barack Obama et Donald Trump 2, l'irréalisme des positions diplomatiques et la disparition géopolitique de la France, l'absence de poids politique de l'Union européenne ont conduit les alliés régionaux de l'Occident à s'en éloigner à l'exemple des pétromonarchies du Golfe. Compte tenu des discordes entre celles-ci, ce sont la Turquie et son néo-ottomanisme et, tardivement, Israël qui sortent vainqueurs, sans que, pour autant, Washington ait repris le contrôle de ses alliés.

Appuyé sur de nombreuses références bibliographiques, l'ouvrage s'impose à l'évidence pour un prix de l'Académie.

Jeanne-Marie Amat-Roze

Géopolitique de la puissance américaine : quel rôle pour les États-Unis dans le monde ?



Laurence Nardon P.U.F.

Laurence Nardon, docteur en science politique, dirige le programme Amériques de l'Institut

français des relations internationales et étudie les enjeux de la politique américaine au quotidien.

Son analyse débute par une interrogation : « Les États-Unis ont-ils renoncé au leadership ? » Car c'est à l'évidence la question que se pose avec raison tout observateur des relations internationales, surtout depuis la fin de la guerre froide. Si depuis 1992, les USA avaient bien individualisé la Chine comme le prochain compétiteur majeur, ils n'avaient pas envisagé la multiplication des zones de conflit, du « terrorisme », pas plus que l'émergence d'un « Sud global » dont l'influence dans le monde est croissante. De surcroît, les États-Unis hésitent depuis longtemps entre des courants de pensée opposés : principes moraux ou réalisme ; interventionnisme à l'étranger, seuls ou avec des partenaires ou isolationnisme, libre-échange ou protectionnisme ? Enfin, si la thèse de Francis Fukuyama de la « Fin de l'histoire » semblait aller de soi jusqu'à il y a quelques années, c'est plutôt celle de Samuel Huntington du « Choc des civilisations » qui apparaît aujourd'hui comme la plus pertinente.

La première partie de l'ouvrage passe en revue les « Trois étapes de la géopolitique américaine ». D'abord, 'La naissance d'une puissance' relate comment, devenus indépendants, les Américains vont consolider leur territoire et délimiter leur zone d'influence aux Amériques avec la doctrine Monroe. Pendant tout le XIX^e siècle, la politique commerciale fit l'objet de nombreux débats entre les tenants de l'industrie naissante et ceux favorables à l'exportation. Au plan militaire, on vit dès 1890, les débuts de la puissance navale américaine et en réaction, une certaine opposition au « Modèle impérial ». Après l'armistice de 1918, le Président Wilson fut un des principaux

tenants de la création de la Société des Nations, ce qui lui donna l'occasion de mettre en œuvre sa vision d'une diplomatie morale et interventionniste. Mais l'isolationnisme fit son retour avec le refus du Congrès de ratifier le traité de Versailles et d'adhérer à la SDN.

Rattrapée par sa prise de conscience d'être devenue une puissance majeure depuis 1945, l'Amérique devenue leader du « monde libre », fit primer son anticommunisme sur toute autre considération et se livra à une course aux armements, notamment nucléaires, qui conduira à l'effondrement de l'URSS, incapable de produire à la fois « du beurre et des canons ».

Mais l'illusion de la « *pax americana* » fut de courte durée, puisqu'à partir de 2001 la compétition entre les grandes puissances fit un retour inattendu et l'on assiste à présent à l'émergence d'un « monde multipolaire ». Parmi les compétiteurs, la Chine surprit les Américains par la rapidité de sa montée en puissance tant économique que militaire, alors qu'elle était envisagée à plus long terme, ce qui justifia le « pivot vers l'Asie ». Toutefois, cette accélération ne s'est pas révélée linéaire, puisque la Chine est affaiblie depuis le Covid 19 et une bulle immobilière menace d'éclater.

Chronologiquement, le 11 septembre 2001 est considérée aux États-Unis comme une date aussi importante que Pearl Harbour. L'attentat contre les Twin Towers a fait prendre conscience aux Américains qu'ils n'étaient pas à l'abri sur leur propre sol. Les guerres en Irak, l'irruption d'Al-Qaïda au Maghreb et au Moyen-Orient mirent en évidence la menace diffuse qui risquait également de battre en brèche leur suprématie. Enfin, la volonté de revanche

de la Russie la conduisit à contester à nouveau le leadership américain, en occupant une partie de l'Ukraine et en s'opposant à l'élargissement de l'OTAN.

Dans la seconde partie de son ouvrage, l'auteur passe en revue les moyens de la puissance américaine, tant économique que militaire et technologique, qui semble encore avoir une longueur d'avance sur ses concurrents, mais pour combien de temps encore ?

L'évolution du *soft power* américain depuis 30 ans est également évoquée, ainsi que l'arme de prédilection américaine, qui réside dans l'adoption de sanctions économiques, puisqu'elles font maintenant partie d'un de ses vecteurs de *hard power*.

Laurence Nardon termine son ouvrage sur un questionnement : quelle marge de manœuvre y a-t-il pour les Européens, alors que l'Amérique se cherche : au plan intérieur elle apparaît de plus en plus désunie, quant à sa politique étrangère, elle est en gestation depuis la victoire récente de Donald Trump à l'élection présidentielle.

En moins de 200 pages, l'auteur a réussi à dresser un panorama du rôle des États-Unis dans le monde de manière claire, intelligible, avec de nombreuses statistiques et références bibliographiques, majoritairement anglo-saxonnes. Ce travail de recherche sans parti pris ni complaisance, atteste bien s'il en était besoin, de l'opportunité d'une telle étude, sur un pays qui n'a pas dit son dernier mot.

Marc Aicardi de Saint-Paul

Holocaustes : Israël, Gaza et la guerre contre l'Occident



*Gilles Kepel
éd. Plon, 2024*

L'auteur fait allusion dans le titre aux deux holocaustes qui incarnent la malédiction de la Terre Sainte depuis l'automne 2023, la razzia pogromiste du Hamas du 7 octobre suivie de l'hécatombe de Gaza provoquée par les bombardements de l'armée israélienne (p.9). Ainsi, l'agressé, victime d'un pogrom devint en quelques semaines l'agresseur pour les habitants des quartiers populaires du « Sud global » et pour les étudiants du prestigieux campus d'Harvard. (p.37). D'autre part, les acteurs de la tragédie, que cristallise l'affrontement sur la Terre Sainte des religions abrahamiques, s'expriment

en des termes qui mêlent théologie et politique (p.12).

Du côté israélien, Netanyahu, responsable du drame du 7 septembre pour avoir dégarni les troupes de la frontière de Gaza pour les redéployer en Cisjordanie comme l'exigeait l'extrême-droite, s'est lancé dans une opération massive de destruction dans la bande de Gaza où il joue son propre avenir autant que celui d'Israël (p.77). Il est soutenu par les Haredim, Ultra conservateurs, qui représentent actuellement 20% de la population juive et sans doute 35% en 2040 (p.84), tandis que le Bloc des Fidèles, Goush Emounim, activistes militants dans les colonies de Judée-Samarie, (p.87) contribuent à la parcellisation en peau de léopard de la Cisjordanie (p.88). Au Parlement, les 32 députés du Loukoud et les 32 traditionalistes juifs constituent la courte majorité du Premier Ministre (p.85). Netanyahu essaya aussi de limiter les pouvoirs de la Cour Suprême en lui retirant le droit d'annuler une décision du gouvernement mais ce projet fut invalidé le 1^{er} janvier 2024 (p.75). La poursuite de la guerre, malgré les réticences des Services de Renseignements, scelle un pacte de sang avec les alliés suprémacistes et religieux (p.198).

L'armée israélienne est constituée de 169.000 combattants et de 465.000 réservistes non volontaires (p.74). Elle dispose de Services de Renseignements d'une haute technicité qui ont permis l'élimination ciblée des ennemis d'Israël en Syrie, Irak, Iran, au Liban, prêtant moins le flanc à la critique mondiale que les massacres indifférenciés commis à Gaza (p.98). Le 25 décembre 2023, Tsahal élimine à Damas le général iranien Razi Moussavi, le No 2 du Hamas Salah Al Arouri ainsi que 6

commandants militaires. Le 2 janvier 2024, sont tués à distance Wissam Hassan Tawil, chef de la Force d'élite Radwan du Hezbollah et Hassan Akasha, commandant militaire du Hamas en Syrie.

La population palestinienne en Israël se monte à 23, 5% de la population (p.82) tandis que les colons israéliens au nombre de 100.000 en Cisjordanie en 1993, sont devenus en 2023, 500.000 (p.69). Le budget de l'UNRWA qui employait 15.000 agents atteignait en 2022 1,2 milliards \$. Israël qui soupçonne que 10% d'entre eux appartiennent au Hamas, en a identifié 12 parmi les tueurs du 7 octobre (p.193). Le Hamas, Mouvement de la Révolution islamique (1987), est issu du Centre Islamique palestinien, créé en 1973 par le Cheikh frériste Ahmed Yassine lequel sera tué en 2004 (p.55) ; son disciple Yahya Sinwar conquiert le pouvoir avec ses brigades Ezzedine Kasseem sur le modèle iranien des Gardiens de la Révolution (p.49). Le Qatar a subventionné le Hamas à un montant de 40 millions \$ mensuels transmis par Israël achetant ainsi la paix sociale (p.52). Le Président égyptien qui a renversé le Président frériste Morsi en 2013 se méfie du Hamas mais conserve une relation qui lui permet de servir de médiateur entre Israël et Washington en cas de besoin (p.59). Le Jihad islamique palestinien a été créé par Fathi Shqaqi, Palestinien également frériste exécuté par le Mossad en 1995 (p.57). Un désaccord entre la branche armée à Gaza et le Bureau politique du Hamas à Doha représente un pas vers l'ouverture de négociations (p.179).

Dans la région, au Liban, Nasrallah, simple chef de parti, soutenu par l'Iran, en avait remontré aux gouvernements arabes sunnites par sa

capacité à infliger à l'État hébreu des pertes élevées (p.40). Au Yémen, les Ansar Allah par leur antiwahhabisme ont reçu l'appui enthousiaste de Téhéran qui les pourvoit en drones faisant baisser de 20% (p.111) le trafic maritime Mer Rouge-canal de Suez (p.44) mais sans s'attaquer aux navires chinois qui livrent le pétrole iranien à Pékin (p.167). Doha, qui abrite le Bureau Politique du Hamas, se place désormais au centre du jeu géopolitique régional (p.130) d'autant plus que Tel Aviv avait ouvert dans cette ville depuis les années 1990 un Bureau commercial (p.133) et que Doha et Riyadh ont repris une relation bilatérale apaisée depuis 2021. Néanmoins, les États membres de la Ligue arabe et de l'O.C.I. réunis à Riyadh en novembre 2023, en condamnant l'agression israélienne contre Gaza, n'ont pas adopté une décision collective d'intervention (p.114). 6 États arabes avaient reconnu Israël, et l'Arabie le ferait sous condition de la création de deux États, israélien et palestinien (p.139). Elle est la seule instance capable d'investir dans la reconstruction des infrastructures palestiniennes. (p.174)

Le gouvernement des Mollahs iranien réagit par la répression impitoyable des revendications féminines avec l'assassinat de Mahsa Amini le 16 septembre 2022 et des protestataires sunnites baloutches dans le sud-est du pays (p.108). Le président Erdogan, nourri de l'idéologie frériste, a pris ses distances avec le Hamas depuis l'effondrement de la monnaie turque, ayant besoin de l'aide financière des pétromonarchies hostiles au frérisme (60). En mars 2023, le Président israélien Herzog était accueilli à Ankara et Erdogan déclarait en septembre 2023 à New York que « la Turquie peut collaborer avec Israël

pour la technologie et la cybersécurité » (p.121). Ankara mise aussi sur une triple-entente « fréro-chiite », incluant Doha et Téhéran et qui défie Riyadh (p.127).

Dans le Sud global, l'espace numérique permet de créer un djihadisme d'atmosphère où des individus formatés par leur addiction aux réseaux sociaux idoines peuvent passer à l'acte en dépit de la liquidation d'Al Qaïda et de Daech (p.32). Si les États-Unis et l'Europe ne parviennent pas à instaurer un État palestinien, ils subiront une défaite stratégique face à l'axe illibéral et antioccidental sino russe que symbolisent désormais les BRICS (p.182).

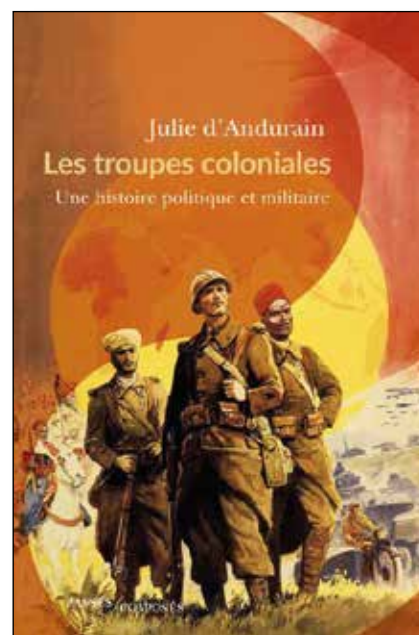
En Amérique, l'offensive menée à Gaza apparait contreproductive aux sept millions de Juifs américains puisque l'hécatombe des victimes palestiniennes et le déplacement de deux millions d'habitants n'aura pas permis d'anéantir le Hamas. Les établissements d'enseignement supérieur, par une idéologie wokiste et décolonisable se sont dressés contre la réaction israélienne (p.21) et ont révélé les contradictions de la relation entre les États-Unis, l'État hébreu et le Moyen-Orient (p.103).

G. Kepel, critiquant la substitution de l'idéologie à la connaissance (p.15), analyse la stratégie scientifique d'infiltration de l'idéologie frériste au plus haut niveau de l'U.E. comme du Conseil de l'Europe (p.190).

Le lecteur appréciera les 8 cartes régionales inédites de Fabrice Balanche insérées entre les pages 88 et 89.

Christian Lochon

Les troupes coloniales : une histoire politique et militaire



**Julie d'Andurain
éd. Passés composés,
2024**

Ce livre se présente comme un vaste, et jusqu'ici inégalé, travail de synthèse sur les troupes coloniales françaises. Il s'agit plus précisément des unités qui furent longtemps connues comme constituant « la Coloniale ». On entend par là l'ensemble des contingents ayant vocation à servir dans les dépendances d'Afrique noire, de Madagascar, d'Asie et du Pacifique, que les soldats qui les composent aient été recrutés en France ou qu'ils soient originaires de ces colonies.

Ces troupes, longtemps rattachées (jusqu'en 1900) au ministère de la Marine (d'où le nom primitif de Troupes de marine), doivent être distinguées de celles qui formaient l'autre composante des armées françaises d'outre-mer, l'armée d'Afrique, avec les troupes d'Afrique du Nord, Algérie-Tunisie (19e corps d'armée), et du Maroc. Le livre réussit bien à s'en tenir à son objet principal, les troupes coloniales, sans s'interdire de souligner (et elles sont nombreuses) les rivalités et complémentarités avec l'armée d'Afrique. En quatre grandes parties et douze chapitres dont l'intitulé de chacun indique très précisément et souvent très heureusement le contenu, l'auteur reconstitue l'histoire de ces troupes au cours de la période qui va de l'expansion coloniale après 1870 jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie.

Rien n'est plus loin d'un quelconque « *livre d'or* » que le travail fouillé qui est présenté ici. Le but du livre n'est pas seulement de reprendre la genèse des unités et des campagnes qu'elles ont menées ou auxquelles elles ont été associées, bien que de nombreuses pages évoquent avec précision les opérations menées outre-mer et les engagements dans les deux guerres mondiales. Julie d'Andurain a voulu aussi reconstituer la démarche qui amena les responsables politiques français à organiser ces troupes, en les intégrant à la fois au projet colonial élaboré par les Républicains à partir de la fin des années 1870, et aux préoccupations générales de la Défense nationale. Sa connaissance, sans cesse approfondie, des institutions militaires françaises et de l'histoire impériale lui ont permis de mener à bien cette tâche difficile.

Il est bien montré comment fut forgé un outil d'abord destiné à la conquête et à l'occupation des colonies, avec un mélange de troupes « *blanches* » et de troupes « *de couleur* ». Dans la période « *héroïque* » de l'expansion coloniale (1879-1900), les initiatives des officiers, confrontés à des milieux inconnus et difficilement pénétrables, comptèrent au moins autant que les intentions des états-majors. La nature des opérations et le maniement de troupes dites « *indigènes* » impliquèrent des compétences spéciales de la part des officiers commandant *marsouins* (fantassins) et *bigors* (artilleurs) français, et tirailleurs de toutes nations, sénégalais, malgaches, tonkinois, annamites ... Contrairement à une idée reçue, il fallut compter avec les dynamiques des sociétés locales qui ne fournirent jamais des guerriers (souvent accompagnés de leurs familles) sur de simples injonctions mais au prix de transactions qui contribuèrent à de nouveaux rapports de force locaux.

Mais c'est également dans la politique qui consista, au début du XX^e siècle, à préparer, à partir de cette armée prioritairement destinée à l'outre-mer, un instrument utilisable dans un conflit européen que s'affirma l'originalité de l'entreprise. La nécessité de pouvoir compter sur les troupes d'outre-mer pour renforcer l'armée de métropole suscita un certain nombre de projets de fusion que les responsables des troupes coloniales, forts de la spécificité de leurs missions, réussirent à écarter, même si en 1900 elles furent rattachées au ministère de la Guerre, tout en conservant une direction spéciale. Avec l'application de la conscription, la Première Guerre mondiale acheva de constituer l'outre-mer en ressources de personnels pour une

France à la démographie affaiblie. Cet apport, en dépit de toutes ses limites, permit à la France Libre, puis aux armées de la Libération, de faire partiellement oublier l'effondrement de 1940, et de faire figurer la France au nombre des vainqueurs. Une contribution importante fut encore demandée lors des guerres d'Indochine et d'Algérie. Même si la présence des contingents asiatiques, puis africains disparut avec les indépendances, les contingents des Troupes de marine, maintenues après 1962, continuèrent à tenir une place importante au sein du dispositif orienté vers l'extérieur.

Le livre montre aussi que, si l'armée française eut des troupes coloniales, en nombre et en qualité, elle n'eut jamais une véritable armée coloniale. Les décideurs eurent tendance à voir essentiellement dans l'Empire un réservoir d'hommes, voire de main-d'œuvre, plutôt que d'en faire un ensemble cohérent capable de tirer profit des grands espaces maritimes et terrestres. On a la preuve de cette limitation en 1940 quand les partisans de continuer la guerre se trouvèrent isolés face à ceux qui soutenaient le choix de l'armistice. Il faut dire que la capacité navale française, paradoxalement, avait diminué à mesure que s'accroissait l'empire, reléguée de la seconde à la quatrième place mondiale, et que l'aviation coloniale n'avait guère été développée, pas plus que l'aéronavale. Charles de Gaulle, qui avait refusé la défaite, dut, pour soutenir l'effort de la France Libre, demander à l'AEF des efforts trop méconnus, tandis que Georges Catroux se trouvait forcé de le rejoindre après avoir échoué à maintenir l'Indochine en guerre, face aux exigences japonaises.

Cette histoire ne peut faire abstraction des individus, chez lesquels la nécessité d'agir loin de la métropole, avec des communications faibles, voire inexistantes, encouragea l'esprit d'initiative. Nombre de personnalités se dégagent, loin de la légende dorée, depuis Joseph Gallieni, Henri Gouraud et Charles Mangin jusqu'à Jacques Massu, en passant par des noms moins connus, mais tout aussi importants, comme celui du général Jules Bührer. Des développements particuliers sont également consacrés à des unités spécialement emblématiques, comme les tirailleurs sénégalais créés par Louis-César Faïdherbe en 1857, et les « para-colo » à la tête desquels s'illustra Marcel Bigeard. L'auteur ne néglige pas enfin d'évoquer les pages sombres de cette histoire, et notamment l'épisode de la répression démesurée, on peut dire scandaleuse, de la mutinerie des soldats africains en instance de démobilisation au camp de Thiaroye (décembre 1944).

On espère que Julie d'Andurain étendra son étude aux soixante ans (1962-2024) qui ont vu les Troupes de marine très sollicitées, soit pour tenir garnison dans les divers départements et territoires d'outre-mer, soit pour participer à de très nombreuses opérations extérieures.

Dès à présent, son ouvrage mérite de figurer au premier rang des ouvrages de référence des spécialistes d'histoire d'outre-mer.

Jacques Frémeaux

Duy Tan : un empereur dans la France Libre



François Joyaux
éd. Perrin, 2023

“Vraiment, la France n’a pas de chance” murmura le Général de Gaulle, au matin du 27 décembre 1945, lorsque son directeur de cabinet lui apprit la catastrophe aérienne survenue la veille au soir, en Oubangui-Chari, à une centaine de kms au Sud-Ouest de Bangui. Il n’y eut aucun survivant. Le Lockheed Lodestar, opéré par le “Réseau des Lignes Aériennes Françaises”, assurait la liaison Paris-Madagascar via Alger ; il avait fait précédemment escale à Fort-Lamy. Au nombre des victimes figurait le Prince Vinh San, Empereur d’Annam dans son jeune âge, déposé en 1917 par les autorités

coloniales et exilé à la Réunion. Il y avait fait oeuvre de pionnier pour y développer la TSF, talent qu’il mit à profit en faveur de la France Libre. N’ayant cessé de s’engager, il y était parvenu par étapes et c’est sous l’uniforme de commandant des FFL qu’il allait perdre la vie. Au soir du 27 décembre, le Général de Gaulle, recevant sa fille et son futur gendre, le commandant de Boissieu, répéta son commentaire du matin et ajouta *“cette mort du prince nous prive d’une carte maîtresse en Indochine”*, celle-là même qu’il fait apparaître, dans les *“Mémoires de guerre”* comme son *“dessein secret”*. En rappelant la destinée de ce prince annamite, le Professeur François Joyaux a révélé un pan méconnu de l’histoire du Vietnam, se fondant sur des sources dont il a, avec rigueur, livré les références.

Descendant de Gia Long, fondateur de la dynastie Nguyen, Vinh San était le troisième fils de l’Empereur Thanh Thāi. Affecté de déséquilibre mental, ce dernier fut déposé par l’autorité coloniale en juillet 1907 avant d’abdiquer le 3 septembre et d’être assigné à résidence en Cochinchine. Le nouvel empereur, son troisième fils, les deux premiers étant décédés, avait alors 8 ans. Sous le nom de Duy Tan, “attaché au nouveau” en chinois, il fut intronisé le 5 septembre. Appelé à régner et non à gouverner, cloîtré l’essentiel du temps à la Cité impériale, soumis à un Conseil de Régence, il prendra vite conscience de sa situation au sommet d’un État qu’il ne contrôle pas. Des enseignants français sont affectés à son éducation, il apparaît brillant. Il épousera, le 31 janvier 1916, la fille de son “professeur de caractères chinois”. Cette époque est marquée par une moindre résistance à la colonisation alors pourtant que prend forme un nouveau

nationalisme dans un environnement régional où le Japon et la Chine prennent leurs marques. L'Annam est affecté par de mauvaises récoltes, des paysans se soulèvent ; l'Empereur aurait alors, en 1908, fait don aux pauvres de la moitié de sa liste civile. Puis vient la Guerre et l'appel de Duy Tan à ses sujets en janvier 1916 pour qu'ils s'enrôlent dans les troupes coloniales. Dans le même temps, il prépare alors la rébellion qui, quatre mois plus tard, aurait conduit ce contingent à s'impliquer dans la chute du protectorat.

Supportant mal les empiètements du pouvoir colonial, l'Empereur, depuis 1914, accentue les reproches à ses ministres acquis au protectorat et estime le moment venu de soulever le pays. Le Résident supérieur impute ses outrances à sa jeunesse. La Sûreté sait qu'une insurrection est préparée. L'Allemagne l'aurait financée. Pourtant, le 11 avril 1916, l'Empereur exprime au Gouverneur général sa "grande reconnaissance à la France" ce qui rassure le Ministre des Colonies. Le même mois, l'âme du complot, un certain Tran Cao Van, rencontre secrètement Duy Tan qui valide le plan prévu pour la nuit du 3 au 4 mai. Les autorités en ont vent et arrêtent des meneurs. L'Empereur, dans la soirée, s'entretient à l'embarcadère Thuong Bac avec les chefs insurgés parmi lesquels a été infiltré un interprète qui rapporte rapidement à la Résidence supérieure ce qu'il vient d'apprendre. A deux heures du matin, nul signe de l'insurrection. L'Empereur s'enfuit en jonque vers le Sud ; retrouvé à Hué le 6 au matin, il est arrêté. Vingt ans plus tard, dans une lettre au ministre des Colonies, il affirmera avoir été mis devant le fait accompli et avoir accepté de prendre la direction de l'opération pour la faire échouer en donnant des ordres incohérents,

évitant ainsi un bain de sang. Pour l'heure, invité par l'autorité coloniale à reprendre ses fonctions, il pose des conditions inacceptables. Sa destitution est alors soumise, le 10 mai, au Gouverneur général par le Conseil de Régence qui propose, pour lui succéder, le Prince Buu Dao, fils aîné de l'Empereur Dong Khanh, trop jeune pour le trône à la mort de son père en 1889. Intrônisé le 18 mai, il régnera sous le nom de Khai Dinh, "Commencement de la stabilité". Duy Tan ne subit aucune autre peine mais le Résident supérieur ajoute une mesure déterminante, son exil à La Réunion où son père, Thanh Thai, est simultanément déporté. Avec leurs suites, ils arrivent à Saint-Denis le 20 novembre 1916.

Celui qui est devenu M. Vinh San vivra en "Réunionnais presque comme les autres" ses 28 années d'exil sur l'Île avec ses trois compagnes réunionnaises successives et les dix enfants nés de leurs relations. Son père continuera de défrayer la chronique par ses extravagances et sa vie dissolue. Vinh San, installé sans ostentation et n'ayant initialement qu'une pension relativement modeste, montre une volonté constante de s'intégrer à la population. Sa soif de culture est intacte, il s'inscrit au lycée, s'intéresse au droit et aux langues, pratique le violon à l'ensemble philharmonique de Saint-Denis mais aussi l'escrime, et, passionné par l'équitation, devient même jockey. Informé par la colonie asiatique sur la situation en Indochine, il s'abstient de s'exprimer. Homme de gauche, il est initié dans la franc-maçonnerie en 1927 et défilera en 1936 après la victoire du Front Populaire. Jamais, il ne cède aux propositions d'évasion de l'Île. Son ambition, exprimée sans résultat, est d'être autorisé à vivre à Paris. Survient la Seconde Guerre mondiale et la défaite. La

Réunion est fidèle à Vichy. Vinh San, autodidacte, passionné par la TSF, a construit un émetteur-récepteur. Pendant la guerre, il relaie, chaque soir, par hauts-parleurs dans son quartier les nouvelles de Radio-Paris devenue outil de propagande allemande. Dans le même temps, il aurait aussi capté l'appel du 18 juin, et surtout, il échange des messages avec les FFL et les Anglais, facilitant notamment la libération de la Réunion, le 28 novembre 1942. Ses activités clandestines lui valent, le 7 mai 1942, un internement qui durera six semaines. La Réunion libérée, Vinh San se lie d'amitié avec le nouveau Gouverneur, Capagorry. Il lui exprime sa volonté de se battre pour la France, comprise par les militaires, contrée par le ministère des Colonies. Engagé en 1942 comme quartier-maître radio sur le "Léopard" qui avait libéré l'Île, il ne résiste pas physiquement, recruté ensuite comme 2^{ème} classe, le 3 janvier 1944, et voué à demeurer sur l'Île, il effectue pourtant une mission à Madagascar pour constituer en bataillon des travailleurs annamites revenus de France et devient alors aspirant. Médaillé de la Résistance en mars 1945 grâce au Gouverneur, pour ses activités clandestines de TSF, il en remercie le Général de Gaulle et se présente comme un "soldat de la France en guerre".

Le Général, depuis 1942, avait été alerté par le Capitaine de Boissieu sur la personnalité du Prince, rencontré à bord du "Léopard". En mars 1945, il évoque le projet de le restaurer sur le trône d'Annam, donne l'ordre au commandant supérieur à Madagascar de l'envoyer à Paris et confie à son futur gendre le soin de veiller sur lui. En transit à Tamatave le 8 mai 1945, Vinh San apprend l'armistice ; il restera à Madagascar jusqu'au 14 juin 1945, toujours

entravé par l'administration coloniale. Il écrit alors "son testament politique" prônant une Fédération indochinoise dont les relations avec la France se concevraient dans l'esprit du discours de Brazzaville. Le 10 juin, il s'adresse sur les ondes à ses compatriotes. Après un mois à Paris, il est envoyé en Allemagne occupée. C'est alors qu'intervient la coupure de l'Indochine au 16^{ème} parallèle sans consultation de la France par les Alliés. Le 15 août, les Japonais capitulent, le 16, Ho Chi Minh prend le pouvoir et le 2 septembre, Bao Daï, successeur de Khaï Dinh, abdique. De retour en France en octobre, Vinh San est promu commandant. Le 14 décembre, le Général de Gaulle le reçoit pour "voir avec lui, d'homme à homme, ce que nous pourrions faire ensemble". Il poursuit, dans les Mémoires de guerre, en affirmant "avoir voulu sceller lui-même en Indochine les accords qui seraient conclus". Autant apparaît laconique pour l'auteur le récit de l'entretien, autant l'intention d'une signature "dans l'appareil le plus solennel" atteste que "la décision de restaurer le prince Vinh San sur le trône était bel et bien prise". Appuient cette thèse, l'appel lancé le jour même à son peuple par le Prince et la décision du Général Leclerc de constituer un commando d'Annamites qui auraient sauté sur Hué, occupée par le Vietminh, pour préparer son retour en mars 1946.

Au soir du 26 décembre 1945 s'effondrent les espoirs du Général de Gaulle de voir l'Indochine suivre la voie d'un réformisme colonial. Demeurait désormais le devoir de mémoire à l'endroit de ce prince annamite, "mort pour la France", qui écrivit dans son testament politique : "J'ai conscience d'avoir servi la France comme mon propre pays". Conçu dès 1947, le projet de retour de ses restes mortels se heurta d'abord à

l'opposition de l'autorité coloniale. L'auteur, se fondant sur l'ouvrage du fils cadet, Claude Vinh San, mentionne l'intervention de plusieurs personnalités et d'une longue négociation pour qu'il aboutisse. En fait, sur sa demande à l'ambassadeur de France, le nécessaire sera fait, en lien avec le Souvenir français, pour l'exhumation du Prince et son transfert par voie aérienne militaire vers Paris, le 24 février 1987, après que les honneurs aient été rendus par l'armée française, à Bangui, en présence de son fils aîné, Georges Vinh San. Ainsi retrouvera-t-il ensuite Hué où il repose désormais.

Jean-Pierre Vidon



Les recensions de l'Académie des Sciences d'Outre-mer sont mises à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit.

Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Bibliothèque Félix Houphouët-Boigny de l'Académie des sciences d'outre-mer

Nouveautés !

Une sélection de 6 titres parmi les nouveautés de janvier 2025 :

> **Absolution : roman**
Alice McDermott
Paris : La Table ronde , DL 2024



> **La réforme de l'opéra de Pékin**
Maël Renouard
Paris : Payot & Rivages, cop. 2024



> **Une initiation africaine : roman**
Pierre-Marie Tricaud
Paris : L'Harmattan, cop. 2024



> **La publicité en Chine : espaces et pouvoirs, 1905-1949**
Cécile Armand
Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence, 2024



> **Une enfance à Gaza, 1942-1958**
Arlette Khoury-Tadié ; liminaire de André Miquel ; préface de Jean-Piette Filiu
Paris : Maisonneuve et Larose, 2024



> **De Madagascar aux mondes de l'océan Indien : anthropologies et histoires**
sous la direction de Delphine Burguet, Sarah Fee et Samuel F. Sanchez
Paris : Maisonneuve & Larose : Hémisphères éditions , DL 2024





LE XIX^E SOMMET DE LA FRANCOPHONIE S'EST TENU LES 4 ET 5 OCTOBRE 2024 À VILLERS-COTTERÊTS ET PARIS

Bilan des travaux des Chefs d'état et de gouvernement

À l'issue du XIX^e Sommet de la Francophonie, la Secrétaire générale de la Francophonie a salué le succès de l'événement et a remercié chaleureusement la France, pays hôte.

Trois enjeux majeurs ont marqué ce sommet :

La jeunesse francophone et l'emploi :

Le thème du sommet, "Créer, innover et entreprendre en français", a placé la question de l'emploi des jeunes au centre des discussions, avec la volonté de créer des solutions concrètes tant au sein de l'OIF que dans les États membres pour offrir à la jeunesse des opportunités d'insertion professionnelle en langue française.

Nouvelles adhésions et changement de statut :

Plusieurs États et gouvernements ont soumis des demandes d'adhésion ou de modification de leur statut à l'occasion de ce Sommet. Parmi les nouveaux observateurs figurent l'Angola, le Chili, la Nouvelle-Écosse (Canada), la Polynésie française (France) et la Sarre. De plus, des pays comme Chypre et le Ghana ont vu leur statut évoluer pour devenir membres de plein droit, témoignant de l'attractivité croissante de l'OIF.

Multilatéralisme et gestion des crises :

Dans un contexte de fragilité du multilatéralisme, le sommet a été



l'occasion de réfléchir à la plus-value de l'OIF dans la gestion des crises qui touchent l'espace francophone. Les travaux ont abouti à l'adoption de trois textes majeurs, notamment la Déclaration du Sommet, la Déclaration de solidarité avec le Liban, et la Résolution sur les crises dans l'espace francophone.

Ces décisions témoignent du rôle crucial de l'OIF dans la construction d'une Francophonie solidaire, innovante et engagée.

Enfin, les chefs d'Etat et de gouvernement ont validé les adhésions en tant qu'Observateur à l'OIF de l'Angola, du Chili, de la Nouvelle-Écosse (Canada), de la Polynésie française (France) et de la Sarre (Allemagne) - Chypre et le Ghana devenant quant à eux membres de plein droit - et se sont donné rendez-vous au Cambodge en 2026, pour le XX^e Sommet de la Francophonie.

L'OIF compte désormais 93 États et gouvernements : 56 membres, 5 membres associés et 32 observateurs.



XIX^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Villers-Cotterêts et Paris (France), les 4 et 5 octobre 2024

Déclaration de Villers-Cotterêts

Préambule

1. Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 4 et 5 octobre 2024, à l'occasion du XIX^e Sommet de la Francophonie en République française ;
2. Nous réjouissons d'ouvrir ce Sommet au cœur de la Cité internationale de la langue française, où fut signée, en 1539, l'Ordonnance de Villers-Cotterêts qui institutionnalisa pour la première fois l'usage du français ;
3. Réaffirmons notre engagement en faveur de la langue française, langue d'enseignement et de communication, d'épanouissement, de transmission et de partage, de création et d'opportunités, langue de négociation dans les enceintes internationales, au bénéfice de nos populations, en particulier des jeunes, conformément à la « Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie », adoptée lors du XVIII^e Sommet à Djerba ;

4. Conscients des crises de nature multiple qui affectent l'espace francophone, y compris les conflits armés, les situations d'occupation et de colonisation ainsi que les actes terroristes, soutenons l'Organisation internationale de la Francophonie dans son rôle d'espace privilégié de dialogue, indispensable pour renforcer les valeurs communes de l'humanité que sont la paix, le développement durable, la démocratie, l'État de droit et les droits de l'Homme, en application de la Charte de la Francophonie, de la Déclaration de Bamako (2000) et de la Déclaration de Saint Boniface (2006), et dans le respect des principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et de la Charte des Nations Unies, du Droit international et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
5. Condamnons les violations du Droit international et du Droit international humanitaire ;
6. Restons mobilisés face aux défis du changement climatique et pour la protection de l'environnement, et soutenons l'action de l'OIF à travers le Cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030 afin de susciter des synergies et des concertations francophones, en amont des échéances multilatérales sur ces questions et soulignons l'urgence de l'entrée en vigueur du « Traité international pour la protection de la haute mer et de la biodiversité marine » (BBNJ) et appelons à des progrès rapides dans la négociation du « Traité international contre la pollution plastique » dans la perspective de la Conférence sur les Océans (UNOC 2025) ; Restons engagés face au défi du financement climatique et rappelons qu'aucun État ou gouvernement ne devrait avoir à choisir entre la lutte contre la pauvreté et la préservation de la planète ; saluons, à cet égard, l'organisation par la France en 2023 à Paris du Sommet pour un nouveau Pacte financier mondial ;
7. Rappelons en conséquence que le financement climatique est une pierre angulaire de l'effort mondial de la lutte contre le changement climatique, et soulignons, à cet égard, l'importance du Fonds pour les pertes et dommages établi lors de la COP27 à Charm el-Cheikh, en reconnaissant son rôle dans la prise en charge des impacts négatifs du changement climatique ; Saluons l'accompagnement offert par l'OIF, à travers la formation des négociateurs et négociatrices climat, dans l'atteinte de cet objectif ;
8. Rappelons notre attachement au rôle de la société civile et des organisations non gouvernementales, et soutenons une Conférence des Organisations internationales non gouvernementales active au bénéfice des populations et de la Francophonie institutionnelle ;
9. Renouvelons notre engagement pour la promotion de l'égalité femmes-hommes, conformément à la « Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles », adoptée lors du XVII^e Sommet à Erevan ;
10. Considérons que l'avenir de nos jeunes est une priorité qui nous engage à œuvrer toujours plus avec eux pour la paix, le développement durable de nos sociétés, dans les valeurs de solidarité et de tolérance, de justice et d'inclusivité, que porte la Francophonie ;
11. Réitérons que la promotion de la diversité des langues et des cultures ainsi que la diversité d'expression et de création des contenus culturels et éducatifs dans le cadre d'une société du savoir pluriel sont les atouts les plus précieux de la Francophonie ;
12. Enjoignons tous les membres de l'OIF ainsi que les institutions et opérateurs de la Charte de la Francophonie à faire vivre l'esprit de solidarité et de respect qui a empreint tant les Jeux de la Francophonie 2023 en République démocratique du Congo que les Jeux olympiques et paralympiques d'été 2024 en France, dans la perspective des prochaines rencontres sportives internationales en particulier les Jeux de la Francophonie qu'accueillera l'Arménie en 2027 ;
13. Forts de l'héritage des instances de la Francophonie, dont celui de la 36^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) à Monaco et du XVIII^e Sommet de la Francophonie à Djerba, ayant mis en exergue l'importance de l'innovation dans la promotion des sciences et de l'économie numérique, pour réduire la fracture numérique, garantir une éducation de qualité et un meilleur accès à l'emploi ;

Décidons de consacrer ce XIX^e Sommet au thème :

« **Créer, innover et entreprendre en français** »

I. **La langue française au service d'un continuum éducation-formation-employabilité**

Considérant que la langue française demeure le socle de notre Organisation, dans le respect de la diversité linguistique et la promotion du multilinguisme ;

14. Réaffirmons notre attachement à l'enseignement du et en français et saluons le rôle déterminant des enseignants et des communautés scolaires. Assurons de notre engagement au côté de l'OIF pour développer les actions de formations linguistiques et pédagogiques, afin d'augmenter significativement le nombre d'enseignants formés pour une éducation de qualité pour tous. Encourageons, dans cette perspective, les échanges d'expertise et de bonnes pratiques entre les réseaux d'institutions de formation, le déploiement de programmes et dispositifs communs, y compris l'enrichissement de ressources en ligne, au service des enseignants et des cadres éducatifs au sein de l'espace francophone ;
15. Soutenons les adaptations des formations universitaires, professionnelles et techniques francophones, y compris à travers des programmes d'alternance, d'apprentissage ou de mentorat en français, afin de valoriser l'esprit de création, d'innovation et d'entrepreneuriat des jeunes en adéquation avec les compétences nécessaires à leur employabilité et au développement économique de nos États et gouvernements ;
16. Soulignons l'importance de faciliter les échanges entre les jeunes francophones en formation, volontaires, universitaires, chercheurs et entrepreneurs, en particulier dans le cadre de projets de mobilités croisées au sein de l'espace francophone. Encourageons, à cette fin, les coopérations pluri-acteurs associant les États et gouvernements membres, les institutions et opérateurs de la Charte de la Francophonie, avec les acteurs économiques et la société civile ;
17. Appelons, pour mieux faire face aux pandémies, au renforcement des formations francophones dans le domaine de la santé grâce à l'outil numérique et saluons, à cet égard, les efforts nationaux et multilatéraux, en particulier au sein de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Genève, qui ouvrira cette année son centre de formation continue, Académie de l'OMS, à Lyon et l'Accord de coopération signé entre l'OIF et l'OMS en 2021 ;
18. Encourageons les institutions et opérateurs de la Charte de la Francophonie à renforcer leurs actions en faveur de la diversité culturelle, conformément à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée par l'UNESCO en 2005 et permettre ainsi une plus grande visibilité de la très grande diversité des productions francophones ;
19. Rappelons que la diversité culturelle et linguistique francophone est un enjeu majeur au sein de l'espace numérique, et encourageons la Francophonie à poursuivre activement sa contribution à la gouvernance numérique mondiale, conformément à la Stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026, en particulier au processus lié au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) à Genève, au Pacte numérique mondial à New York et au Sommet de l'Intelligence Artificielle (IA) de 2025 à Paris ;
20. Reconnaissons l'urgence d'agir dans l'environnement numérique et enjoignons aux institutions et opérateurs de la Charte de la Francophonie de mettre en œuvre des solutions en faveur de l'accessibilité, de la diversité linguistique et de la découvrabilité des contenus culturels, éducatifs et scientifiques francophones et l'entraînement en français de l'Intelligence artificielle générative ; saluons l'importance des collections numérisées des institutions documentaires francophones et les nouvelles perspectives de coopération qu'offre la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts dans ces domaines ;
21. Appelons à la poursuite des concertations et des plaidoyers de haut niveau dans le domaine de la culture, en particulier sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et linguistiques ;

22. Réaffirmons notre attachement au média multilatéral TV5 et nous engageons à en assurer la promotion et la diffusion ; prendrons à cet égard, toutes les mesures appropriées selon tous les modes de distribution afin de garantir le plus large accès de nos populations aux chaînes de TV5 et à la plateforme numérique TV5MondePlus, vitrines de la diversité culturelle de l'espace francophone ;
23. Rappelant la Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle de l'UNESCO, nous félicitons que les avancées en matière d'intelligence artificielle contribuent au domaine de la traduction et de l'interprétation, y compris dans les enceintes internationales ; et appelons à ce que ces évolutions technologiques respectent pleinement le rôle indispensable des traducteurs et interprètes francophones ;
24. Soulignons la détermination des États et gouvernements francophones à préserver un espace informationnel fiable, libre et sûr, conformément à la Résolution sur la bonne gouvernance adoptée lors de la 44^e session de la CMF à Yaoundé ; affirmons notre plein soutien au « Partenariat pour l'information et la démocratie », ainsi que la nécessité d'une valorisation de l'éducation aux médias et à l'information ; nous félicitons à cet égard de la tenue du 1^{er} Forum de haut niveau entre les membres du réseau des régulateurs francophones des médias (REFRAM) et les principales grandes plateformes de l'espace numérique, l'adoption de la « Déclaration d'Abidjan du 24 avril 2024 visant au renforcement du dialogue entre les régulateurs et les grandes plateformes en ligne sur le continent africain et dans l'espace francophone » ainsi que la signature du protocole d'engagement volontaire, et saluons à cet égard « l'Appel de Villers-Cotterêts pour un espace numérique intègre et de confiance dans l'espace francophone » lancé en ouverture de ce XIX^e Sommet ;

II. Créer-Innover-Entreprendre dans l'espace francophone

Considérant qu'un parcours en francophonie se construit au-delà de la seule maîtrise de la langue ;

25. Soulignons le rôle essentiel du respect des libertés fondamentales dans la création, l'innovation et l'entreprise conformément à la Déclaration de Bamako ;
26. Appelons l'ensemble des institutions et opérateurs de la Charte de la Francophonie à favoriser la liberté de création, dans toute la diversité de ses expressions artistiques, et les invitons à développer leurs actions en faveur des industries culturelles et créatives, en particulier par le développement et l'amélioration des formations professionnelles dans ces secteurs, lesquels offrent une large palette d'opportunités d'emploi ;
27. Rappelons que l'avenir des artistes et créateurs de toutes les filières culturelles impose d'agir en faveur du respect du droit d'auteur et des droits voisins et nous engageons à renforcer les mécanismes juridiques et administratifs permettant la collecte et le versement régulier de ces droits, et à soutenir la diffusion internationale des œuvres, y compris dans l'espace numérique ;
28. Saluons le travail de l'OIF en faveur des auteurs francophones et exprimons notre attachement aux prix littéraires de la Francophonie, dont le Prix des cinq continents, comme aux programmes de soutien aux productions audiovisuelles à travers le Fonds Images de la Francophonie et le Fonds Francophonie TV5MONDEplus ;
29. Invitons les institutions et opérateurs de la Charte de la Francophonie, en lien avec la société civile, à mener une réflexion sur l'importance de la francophonie dans le sport, soulignant les opportunités socio-économiques qu'il génère pour la jeunesse francophone, et ses retombées positives en matière de santé et de bien-être ;
30. Saluons les résultats significatifs des missions économiques et commerciales de la Francophonie, qui s'inscrivent dans la « Stratégie économique pour la Francophonie 2020-2025 », et réaffirmons notre soutien à la participation des femmes et des jeunes entrepreneurs à ces missions ; appuyons les partenariats avec les réseaux économiques francophones pour accompagner les entreprises dans leur développement à l'international ;

31. Encourageons les initiatives en faveur de l'entrepreneuriat francophone, en particulier dans les secteurs liés au changement climatique et au tourisme durable, et appelons au renforcement des relations entre les entreprises et les institutions universitaires et de formations professionnelles et techniques, ainsi qu'avec les réseaux professionnels francophones de normalisation et de propriété intellectuelle ;
32. Encourageons également des démarches francophones concertées pour faciliter l'accès des États et gouvernements membres ainsi que des autorités locales à la finance pour le Climat et la Biodiversité, en soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat ;
33. Attachons une importance toute particulière aux actions en faveur de l'autonomisation des femmes et enjoignons tous les États et gouvernements membres à soutenir le renforcement du Fonds « la Francophonie avec Elles », au regard des enjeux pour les bénéficiaires directes et des impacts positifs pour les communautés locales ;
34. Conscients des opportunités de coopération économiques et culturelles offertes par la langue française, nous engageons à favoriser la mobilité dans le cadre des programmes de la Francophonie et la circulation au sein de notre espace des ressortissants de nos pays, entrepreneurs, artistes, diplômés de l'enseignement supérieur, et appelés, de par leur fonction, à se déplacer régulièrement, dans le respect des législations et des réglementations nationales en matière de visa ;
35. Prenons note, à cet égard, que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) recommande, dans son Avis sur la mobilité citoyenne dans l'espace francophone, la mise en œuvre de mesures visant à consolider la Francophonie comme un espace de mobilité plus intégré et à mieux en exploiter les potentialités socio-économiques ;
36. Au service de tous ces engagements, encourageons les institutions et opérateurs de la Charte de la Francophonie à poursuivre la diversification de leurs sources de financement, en complément des contributions volontaires des États et gouvernements membres, pour renforcer la mise en œuvre de leurs programmes, notamment à travers les partenariats public-privé et les banques de développement.

Le Cambodge a été désigné par les Chefs d'Etat et de gouvernement francophones pour accueillir leur prochain Sommet en 2026.



L'ACADÉMIE DES SCIENCES D'OUTRE-MER, DEUX ANS APRÈS SON CENTENAIRE : CLARIFICATIONS, AVANCÉES ET PERSPECTIVES

Un an s'est écoulé depuis l'élection du Professeur Dominique Barjot en qualité de Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences d'Outre-mer. Dans sa lettre circulaire du deuxième semestre, il écrit « L'année 2024 tire à sa fin. Elle a été riche en événements au vu de profondes transformations de notre institution ». À l'intention de nos lecteurs, il a bien voulu préciser son propos en répondant aux interrogations du Président d'AROM sur les orientations de l'Académie.

L'Académie des Sciences d'Outre-Mer, qui a célébré son centenaire en 2022, s'est appelée Académie des Sciences coloniales jusqu'en 1957. Avant cette date, son périmètre à la fois géographique et institutionnel était clairement défini. Qu'en est-il depuis lors ?

En effet, jusqu'en 1957, l'Académie des sciences d'outre-mer a centré son champ de compétence et ses activités sur l'ensemble des départements et territoires d'outre-mer. Déjà cependant, l'ASOM n'a pas souhaité renoncer à s'intéresser aux États devenus indépendants en Indochine (Sud- et Nord-Viêt Nam, Laos, Cambodge), en Asie du Sud (Cinq Comptoirs de l'Inde) et au Maghreb (Maroc, Tunisie). Après 1957, devenue Académie des sciences d'outre-mer, elle n'a pas voulu renoncer à s'intéresser au devenir des États associés, puis indépendants, tout en s'ouvrant au champ d'une très large francophonie. Désormais et de façon récente, ses ambitions se sont portées à la fois vers l'ensemble des pays du Sud et ceux ayant fait le choix d'être membre de l'Organisation internationale de la francophonie ou d'y être associés.

Les Outre-mer français occupent-ils une place privilégiée dans les domaines donnant lieu aux travaux de l'Académie ? Quelle est l'implication de nos compatriotes ultramarins dans ses activités ?

Ma réponse sera, les Outre-mer n'occupent pas malheureusement une place suffisante dans les activités et les travaux de l'académie, en partie parce que ceux-ci demeurent trop tournés vers l'Afrique subsaharienne à une époque où ces choix constituent de plus en plus un frein à notre rayonnement. S'il convient certes de ne pas se détourner de l'Afrique subsaharienne, nous n'avons pas su assez porter notre intérêt vers les actuels DROM-TOM même si, en 2021, nous avons coopéré sur cette thématique avec la fondation Charles de Gaulle, et si nous avons pris l'habitude, avec Le Point, de tenir chaque année un colloque sur la question; ainsi en 2023 et 2024, ici, nos troisièmes entretiens d'outre-mer se sont intéressés à l'île de La Réunion et un peu à Mayotte (film sur la maladie de la lune). Ce peu d'intérêt s'explique. L'outre-mer n'est présent pour l'essentiel qu'à

travers d'anciens ministres ou des hauts fonctionnaires qui sont coupés, depuis un temps certain, des problèmes spécifiques de ces territoires à deux exceptions près. Via deux correspondants, nous restions en phase avec les travaux académiques portant sur ce champ et notamment les travaux étrangers. Il est urgent de recruter dans les DROM-TOM et, si possible, des personnes encore actives ou ayant quitté leurs activités depuis peu.

Les activités et les travaux de l'Académie et de ses membres méritent d'être diffusés à l'extérieur de son enceinte. Quels sont les choix qui ont été effectués dans ce domaine au fil des nouvelles techniques de communication ? Quels sont les projets que vous vous proposez de promouvoir ?

En effet, l'ASOM souffre d'un déficit d'image qui a été bien mis en évidence par nos débats de la fin 2023 et du premier trimestre de 2024. Nous avons renforcé notre présence sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, Tik Tok, X) et mis fin à la dualité qui existait, jusqu'à la fin de 2023, entre la communication du cabinet et celle de la bibliothèque. Cette communication est désormais unifiée. Nous avons aussi mis en place une stratégie plus cohérente de valorisation de nos travaux (mise en ligne quasi immédiate des séances, publication dans le mois qui suit du texte des communications et conférences, transformation de Mondes et Cultures en une véritable revue scientifique à comité de lecture, présente sur Cairn, Persée et JSTOR. Même si notre stratégie d'investissement se trouve gravement freinée par la faiblesse de nos moyens financiers, nous avons engagé une politique de développement de nos partenariats jusqu'ici excessivement modestes. Cette stratégie s'est déployée tant en France (EFEO, BULAC, Musée du quai Branly, EMSOME, Musée des troupes de Marine, Le Point, Arte, Revues Conflits, Entreprises & Histoire, Histoire du groupe Vinci, etc.) qu'avec l'étranger, notamment avec la Côte d'Ivoire (Ambassade et Académie nationale, en particulier pour l'accueil d'étudiants de master et de doctorants), Madagascar (Académie nationale), la Chine (Universités de Pékin, du Zhejiang à Hangzhou, Sun Yat-Sen de Canton, département de l'hydraulique du Jiangxi, Université du Hebei, Institut de recherches

hydrauliques de Tianjin, etc.) et le Sénégal (Universités Cheikh Anta Diop et de Bambey). Néanmoins rien ne pourra être fait sans une implication minimale de nos membres, en particulier de ceux présents dans les médias.

Au-delà de cette diffusion, l'Académie a-t-elle défini une politique d'ouverture au monde étudiant, notamment en direction des pays du Sud avec lesquels la France a traditionnellement entretenu des relations privilégiées ?

L'ASOM est évidemment très ouverte, comme le montre la réussite croissante des stages étudiants (4 à 7 par an) et même scolaires (1 à 2 par an). Néanmoins, malgré son immense richesse, notre bibliothèque demeure insuffisamment connue. Même si nous avons observé un intérêt accru des doctorants pour notre Prix d'encouragement à la recherche, nos locaux restent insuffisamment fréquentés par les chercheurs français ou étrangers et, même, par les Académiciens eux-mêmes. La politique des partenariats précédemment présentée vise à répondre à ce défi. Notons de surcroît que nos prix constituent un élément essentiel de notre communication, car ils nous mettent en contact avec bon nombre d'éditeurs. Or ceux-ci attendent de nous des recensions de leurs ouvrages, recensions qui ont pour contrepartie de nous permettre d'acquérir gratuitement des ouvrages nouveaux pour la Bibliothèque. Or sur ce point il faut constater que l'engagement des Académiciens dans la rédaction des recensions d'ouvrage s'est beaucoup ralenti, au détriment du rayonnement de notre bibliothèque. Il est souhaitable qu'un nombre plus grand d'Académiciens s'engagent dans la lecture des ouvrages acquis par la Bibliothèque et dans la rédaction de leurs recensions.

À l'approche de son centenaire, l'Académie a créé, en 2021, sous le nom de « SciencesDev », un fonds de dotation alimenté par le mécénat, destiné à amplifier et accompagner financièrement ses actions. Quels en ont été ses résultats depuis lors et quels sont ses projets ?

Je ne serai pas langue de bois. SciencesDev est un fonds de dotation dont la création était justifiée par la recherche de financements spécifiques destinés à notre centenaire. SciencesDev a permis en effet un apport financier privé. Il n'a pas été aussi déterminant que souhaité, en raison de la nécessité de laisser à son actif un montant de 15 000€ de réserve. Ce financement privé a consisté pour sa plus grande part en un don de 100.000€ de la présidence du Sénégal mais porté directement aux réserves de l'ASOM. L'IFRI a également été l'un de nos importants sponsors. Mais, en dehors de ces deux apports, le bilan effectif de SciencesDev a été maigre. Deux faiblesses se sont très vite manifestées :

1 - un fonds de dotation ne permet pas l'apport de financements publics alors même que l'ASOM est un établissement public administratif ;

2 - nos contacts avec les entreprises passent pour l'essentiel par le biais de syndicats professionnels et le plus souvent par l'entremise de chefs d'entreprise retirés de la vie active.

Il est donc à constater qu'une fois le centenaire terminé, en 2023, SciencesDev a cessé toute activité effective tout en n'ayant qu'en partie rempli ses obligations légales. L'outil a donc largement perdu de son intérêt.



Dominique Barjot, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences d'outre-mer

- Professeur (em) d'Histoire économique contemporaine, Sorbonne Université (ex-Paris-Sorbonne Paris-IV)
- Président du Comité français des sciences historiques
- Ancien directeur adjoint des

Sciences de l'homme et de la société du CNRS (1994-1997)

- Ancien directeur des Sciences humaines et des humanités au Ministère de l'Enseignement, supérieur, de la recherche et de la technologie (MSTP, 2003-2007)

Dominique Barjot réalise une carrière de professeur d'histoire économique contemporaine.

Titulaire de l'agrégation d'histoire (1973) puis d'un doctorat d'État d'histoire de l'Université Paris-4 Sorbonne (1989), il commence sa carrière comme chercheur au CNRS (1984-1990). Il exerce par ailleurs les fonctions de professeur d'histoire contemporaine à l'École nationale des chartes (1987-2012), et de professeur d'histoire économique contemporaine à l'Université de Caen (1990-1997). Il est ensuite nommé à ce même poste à La Sorbonne (depuis 1997), après avoir exercé les fonctions de directeur adjoint des Sciences de l'homme et de la société du CNRS (1994-1997).

Président de l'Association française des historiens économistes (1998-2001), il dirige l'École doctorale d'histoire moderne et contemporaine de l'Université Paris-Sorbonne (2000-2009), tout en étant membre du conseil scientifique de la Bibliothèque nationale de France (2001-2005).

Nommé directeur des Sciences humaines et des humanités au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie (MSTP, 2003-2007), il est membre du jury du Prix Léopold Senghor de la Francophonie (depuis 2013). Puis il exerce les fonctions de Professor of Western Economic History, Department of Economics, Renmin University of China (Beijing, 2017-2020). Rédacteur en chef de la Revue française d'histoire économique (dès 2013), il préside par ailleurs le conseil scientifique de l'Institut français d'histoire de l'aluminium (depuis 2014).

Membre de la section contemporaine du comité des travaux historiques et de différents comités scientifiques, il est également membre des comités de direction de plusieurs revues économiques et historiques. Il participe à de nombreuses conférences en France et à l'étranger (depuis 2010). Dominique Barjot est chevalier de l'Ordre national du Mérite et officier de l'Ordre des Palmes académiques.

Président de l'Association française des historiens économistes (1998-2001), il dirige l'École doctorale d'histoire moderne et contemporaine de l'Université Paris-Sorbonne (2000-2009), tout en étant membre du conseil scientifique de la Bibliothèque nationale de France (2001-2005).

Dominique Barjot est élu membre titulaire de la 2^e section de l'Académie des sciences d'outre-mer le 06/06/2014 et en devient le secrétaire perpétuel le 06/10/2023.

IMAGES & MÉMOIRES



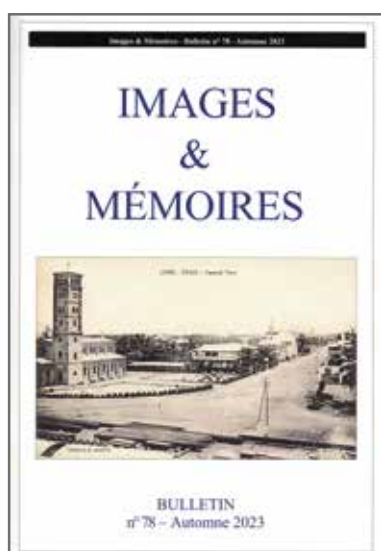
www.imagesetmemoires.com

Notre consœur Images & Mémoires, association loi 1901 fondée en 1995 (elle va donc célébrer son 30^e anniversaire) est spécialisée dans l'iconographie d'outre-mer. Elle a publié, depuis l'automne dernier, ses bulletins trimestriels 78 à 82.

Chacun développe, sur 40 pages couleurs très illustrées, une partie « vie associative » consacrée aux travaux et projets de l'association ou à ceux de ses membres, et une partie comprenant des articles de longueur variable consacrés aux images anciennes (et parfois plus récentes) des pays d'outre-mer dont nous donnons le sommaire.

Les articles et les *Bulletins* complets sont disponibles (jusqu'au *Bulletin* n° 75 de l'hiver 2022-2023) sur le site internet www.imagesetmemoires.com

Bulletin n° 78, Automne 2023



Jean-Jacques Fadeuilhe : Un curieux montage photographique avec une photo de Samory

Patrice Garcia : Histoire de la photographie à la Côte occidentale d'Afrique : Alphonse Owondo (1869-1904) photographe en Guinée - Conakry

Jean-Marie Milleliri : Exposition nationale coloniale de

Marseille (1922). Nouvelle carte postale illustrée : le Palais de Madagascar

Ilassa Salgo : Inauguration de l'exposition *Le Train d'Abidjan à Ouagadougou (1898-1958)* au Musée Communal Sogossira SANON de Bobo-Dioulasso

Hervé Percepiéd : Le Sinaï égyptien : mythe ou réalité ? 1841, la carte cachée de Méhémet Ali

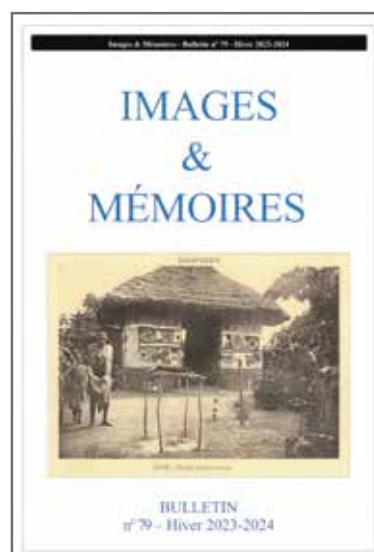
Kouadio Théodore Yao : La gare d'Agboville (Côte d'Ivoire). État de conservation du bâtiment principal

Bernard Cheviyer : René Cheviyer. Fonctionnaire en Afrique de 1939 à 1971

Alain Tirefort : Gabon : La fin de la dynastie Bongo ?



Bulletin n° 79, Hiver 2023-2024



Jean-Marc Boyer : Gaston Boyer, l'africain

Jean-Marie Milleliri : Jean Trolez, *Une mémoire du Gabon en cartes postales*

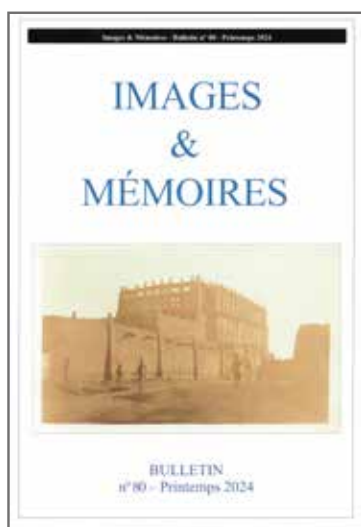
Jean-Claude Bruffaerts : Georg Wölber, illustre photographe du Dahomey et personnage romanesque

Alain Tirefort : Un dimanche dans les colonies françaises d'Afrique : la Côte d'Ivoire dans la première moitié du XX^e siècle

Stéphane Richemond : Les Conseils des Notables de Lomé et d'Anécho dans un cliché du photographe togolais Alex Agbaglo Acolatse

Jean-Jacques Fadeuilhe : En chinant sur internet... Le bac d'Eloka

Bulletin n° 80, Printemps 2024



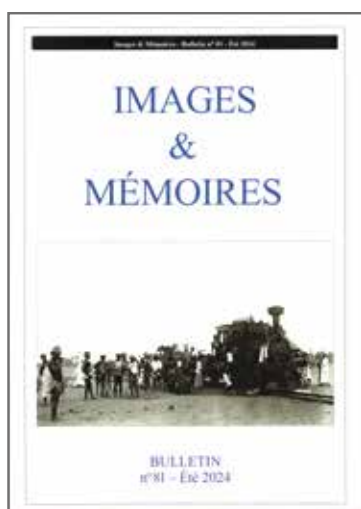
Une société d'édition un peu particulière : Senegalmétis Éditions
Pierre Savin : Edmond Fortier photo-reporter. Le voyage du ministre des Colonies Eugène Milliès-Lacroix en A.O.F. (18 avril – 22 mai 1908)

Jean-Claude Bruffaerts : Epiphane Cocouvi Haag (1898-1959), photographe dahoméen de la résistance

Xavier Ricou : Une exposition sur l'histoire de la cathédrale de Dakar

Jean-Jacques Fadeuilhe : En chinant sur internet... Abidjan 1934 – *Le Froid Industriel*

Bulletin n° 81, Été 2024



Marc Mouscadet : Jean-Jacques Dauplay administrateur et photographe au Laos (1904-1934)

Guillaume Villemot : Eugénie Éboué-Tell. Une femme d'engagements.

Xavier Ricou : Une exposition sur l'histoire du port de Dakar

Dr Brahima Ouattara : Exposition Images & Mémoires à Treichville (Côte d'Ivoire). "Le train d'Abidjan à Ouagadougou (1898-1958)" à l'Institut d'Histoire, d'Art et d'Archéologie Africains (IHAAA)

Bulletin n° 82, Automne 2024



Hassine Ben Chaabane et Laurent Toffanello : I & M au Festival africain *Sam'Africa* de Samatan (Gers)

L'exposition *La ligne postale de la côte occidentale d'Afrique* inaugurée à l'Académie des sciences d'outre-mer

Agnès Vanryssel : Le C.I *Hassine.V.* France Togo

Makandjou Ola Jacques Vieyra et Jean-Claude Bruffaerts : Tertulien Sébastien Sabino Vieyra (1893-1991) cheminot photographe au Dahomey

Jean-Jacques Fadeuilhe : Abidjan 1934. Un quartier administratif pour une nouvelle capitale.

Olivier Blot : Louis Perrois (1942-2023). *Passions d'Afrique. Arts et traditions du Gabon et du Cameroun*

Alain Tirefort : Mami Wata

Jean-Jacques Fadeuilhe : Casimir Zagourski et l'Afrique disparue

Des expositions à vocation itinérante

Par ailleurs Images & Mémoires a repris l'organisation et la diffusion d'expositions dans l'hexagone et outre-mer, même si la situation sécuritaire rend celles-ci difficiles en Afrique de l'Ouest. Des catalogues imprimés complètent ces expositions, toujours en partenariat avec des institutions locales.

Une version augmentée (et personnalisée pour chaque lieu) du *Train d'Abidjan à Ouagadougou (1898-1958)* a été présentée au Musée communal Sogossira Sanon de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) du 22 novembre au 13 décembre 2023, puis à l'Institut d'Histoire, d'Art et d'Archéologie Africains (IHAAA) de Treichville (Côte d'Ivoire) les 12 et 13 juin 2024, et maintenant au Musée National du Burkina Faso à Ouagadougou du 5 décembre 2024 au 1^{er} février 2025.

La ligne postale de la côte occidentale d'Afrique (1889-1914), nouvelle exposition montée par Jean-Jacques Fadeuilhe, vient de commencer son parcours à l'Académie des sciences d'outre-mer, du 8 au 29 novembre 2024. Elle devrait bientôt gagner Conakry puis d'autres destinations africaines.

D'autres projets sont en cours et certains devraient voir le jour en 2025 : *Bobo-Dioulasso 1945-1960* ; *Anécho et sa région* ; *L'eau dans la vie quotidienne en Afrique subsaharienne*.

Institut du Pacifique



www.institut-du-pacifique.org

ACTIVITÉS 2024

L'Institut du Pacifique a été heureux d'accueillir de nombreux nouveaux auditeurs pour ses conférences et de compter des adhérents plus nombreux. Nous avons aussi essayé de développer nos contacts avec d'autres associations et espérons nouer des échanges réguliers qui seront bénéfiques pour tous.

L'activité principale reste bien sûr les conférences, mais nous souhaiterions impliquer davantage d'adhérents pour apporter des contributions personnelles diverses.

Les conférences 2024

• **8 février** : « *Le modèle économique sud-coréen : clés de lecture* ». Philippe LI, avocat, Président de KEY (Korea Europe & You)

• **7 mars** : « *Comment la Chine réorganise le monde* ». Alain Wang, Sinologue, enseignant à l'Ecole centrale-Supelec (Paris-Saclay) et à l'Institut français de la mode

• **4 avril** : « *Les sanctions anti-russes et l'Asie-Pacifique après l'invasion de l'Ukraine* ». Francis Baudu, capitaine de vaisseau (h), membre de l'Académie de marine, Vice-Président de l'Institut du Pacifique et Ivo Paparella, Juriste, Professeur de sciences économiques et membre correspondant de l'Académie de marine

16 mai : « *Les relations franco-taïwanaises* », Ambassadeur François Wu, représentant de Taïwan en France (en collaboration avec ARRI)

20 juin : « *Être entrepreneur sans être libéral, être humaniste sans être occidental : le cas japonais* ». Christian Sauter, ancien ministre, ancien Directeur d'études à l'EHESS et Catherine Cadou, auteur et interprète de japonais, cinéaste

3 octobre « *L'Indonésie : d'où vient-elle ? et où va-t-elle ?* ». Gérard Chesnel, ancien ambassadeur dans des Etats du Pacifique, Président de la Commission nationale pour l'élimination des mines anti-personnels

31 octobre : « *La Chine et l'Arctique* ». Thierry Garcin, chercheur associé à l'Université de Paris-Cité, auteur de la « géopolitique de l'Arctique »

5 décembre : « *Les nouveaux enjeux stratégiques, notamment les enjeux maritimes dans le Pacifique* ». Amiral Bernard Rogel (2s)

Les autres activités

• **18 avril** : Visite et présentation de l'Académie de Marine, Francis Baudu, et déjeuner

• **12 juin** : Cérémonie du thé animée par l'Ecole Urasenke à la Maison de la Culture du Japon

Le site internet <http://www.institut-du-pacifique.org>

Y sont annoncées les différentes activités, et un compte-rendu des conférences est en général mis en ligne avec l'accord du conférencier.

Les questions d'actualité sont relatées dans les « **Evènements du mois** » et font aussi l'objet d'articles dans la rubrique « **Actualités mensuelles** ». Enfin la rubrique « **Espace culture** » mentionne des expositions intéressantes la zone géographique. Des *notes de lectures* présentent aussi des ouvrages éclairants parus récemment.

NB : Nous serons heureux d'accueillir les membres d'AROM qui souhaiteraient participer à nos activités.

AREMAE



L'AREMAE EN MOUVEMENT

Tout au long de l'année 2024 l'Aremae a proposé une offre culturelle diversifiée, notamment dans le domaine des expositions, des concerts, des excursions en province, et pour les plus sportifs, des randonnées en Ile de France. Cinquante six activités ont permis à nos adhérents de se retrouver dans une ambiance amicale en particulier lors de notre déjeuner annuel ou des café-rencontres.





Les thèmes de ces derniers ont été diversifié et incluent désormais la justice, l'environnement, la recherche scientifique...

Les voyages nous ont fait découvrir Munich et les châteaux royaux de Bavière, Chypre et un pays plus lointain, l'Ouzbékistan.

L'année 2025 sera porteuse de nouveaux projets d'activités pour répondre aux demandes de ses adhérents dans le domaine patrimonial ou des excursions en province.

La Chine et la Slovénie sont d'ores et déjà inscrites à notre programme de voyages.

Dans le domaine social notre association est toujours à l'écoute et s'efforce de répondre aux questionnements en liaison avec les institutions ou organismes compétents notamment dans le domaine de la santé.

Bien entendu l'accueil de nouveaux adhérents est au centre de nos préoccupations, dans la perspective de la prochaine assemblée générale de mai 2025.

première sur le rapport des députés Michèle Tabarot et Bruno Fuchs consacré aux relations entre notre pays et l'Afrique et le second sur « la République démocratique du Congo, une opportunité trop délaissée par la France ». Les objectifs de ces Rencontres est de porter un regard sur les relations que notre pays doit avoir avec l'Afrique en invitant diverses personnalités à s'exprimer sur les thèmes choisis par l'association. Elles ont eu lieu dans le cadre d'un « partenariat constructif » avec l'Académie des Sciences d'Outre-mer (Asom) dans ses locaux. La prochaine Rencontre-débat aura lieu le jeudi 13 mars prochain avec pour thème « la coopération franco-africaine dans le domaine de l'enseignement supérieur ».

L'association poursuit son autre objectif d'informer sur l'actualité de l'Afrique et sur les débats sur son avenir en diffusant gratuitement pour la troisième année *une revue de presse hebdomadaire*, ceci le plus largement possible dans les domaines de la politique, du développement, de l'environnement et de la culture. Elle le fait aussi à travers de *bulletins trimestriels* où ses adhérents publient des articles.

Si vous souhaitez apporter votre aide à notre association afin de multiplier ses activités, il vous est possible d'adhérer (cf le site internet de l'association fraternite.afrique23@gmail.com).

Association Réalité et Relations Internationales

Fraternité Afrique



L'association « Fraternité Afrique », aujourd'hui

Née en 2022 d'un collectif d'anciens agents du ministère de la Coopération et d'experts du développement, l'association « Fraternité Afrique » s'inscrit de plus en plus aujourd'hui dans les débats politiques des relations de notre pays avec l'Afrique et ses habitants et dans le paysage de la solidarité internationale.

Elle le fait en créant un site internet « fraterniteafrique.fr » en septembre 2023 qui est visité par des centaines de personnes dans le monde et en organisant ses deux premières *Rencontres-débats* en décembre 2023 et novembre 2024. La



www.arri.fr arri@wanadoo.fr

Sous la présidence de David Capitant et avec la secrétaire générale, Geneviève Tinturier, ARRI, dont l'objectif est de mieux comprendre les dynamiques qui sont à l'œuvre dans les relations internationales, propose plusieurs types d'activités : conférences, déjeuners débats et voyages.

Les conférences sont en format hybride : en distanciel via zoom ; en présentiel, au siège de l'association, 11 rue Nicolo, Paris 16^{ème}. En présentiel, les débats se poursuivent autour d'un verre. Au rythme d'un par mois, les déjeuners débats ont lieu dans un restaurant parisien.

Dans le cadre des partenariats avec la Fondation Schuman et le Mouvement européen France (ME-F), les membres d'ARRI sont invités à participer aux conférences et colloques

que ces organismes organisent en leur nom ou en partenariat avec ARRI.

Les médias mensuels, *La Lettre d'ARRI* et *l'Observatoire des médias étrangers*, sont diffusés aux membres de l'association. La lettre d'ARRI informe des activités de l'association et publie les comptes-rendus des conférences. *L'Observatoire des médias étrangers* a pour vocation de donner une information sur l'actualité internationale. Le site d'ARRI maintient le lien avec les membres. Il est aussi une vitrine pour présenter et promouvoir les activités de l'association.

En 2024, ARRI a organisé deux voyages : une visite de quatre jours à Stockholm en juin sur le thème *"les enjeux de l'espace baltique sur fond de guerre en Ukraine"* et un séjour de douze jours à Taïwan sur le thème *"Une nation innovante face à la Chine"*. Au programme des voyages 2025 de l'association sont inscrits un séjour de quatre jours à Varsovie en mai pour mieux appréhender *"La Pologne, une puissance européenne"* et un voyage de neuf jours en Arabie saoudite autour du thème : *"Avec le pétrole, préparer l'après-pétrole. Le plan Vision 2030 du prince héritier, Mohammed Ben Salmane"*.

Chaque année, dans le cadre du partenariat initié avec l'Université franco-allemande (UFA) en 2015, ARRI remet un prix à un étudiant de cursus intégré de l'UFA, de niveau licence ou master, pour le récompenser de l'excellence de ses travaux. La cérémonie de remise des prix a lieu de façon alternée à l'ambassade de France à Berlin et à l'ambassade d'Allemagne à Paris.

ARRI réunit cent cinquante adhérents. L'association est reconnue d'utilité publique.

AROM



Dans le contexte actuel d'un intérêt quelque peu déclinant pour le monde associatif, AROM continue de réunir celles et ceux qui, par leurs travaux, apportent leur concours à ce bulletin, ainsi que ses lectrices et ses lecteurs qui, par leur cotisation, permettent la publication de ce périodique. Les uns et les autres méritent d'en être remerciés et félicités. Ainsi s'inscrit dans le temps la volonté des fondateurs de contribuer à mieux faire connaître les réalités passées et présentes des Outre-mer autrefois dépendants de la France et de ceux demeurés français.

Dans cet esprit, les instances dirigeantes d'AROM ont poursuivi leur réflexion sur l'avenir de l'association lors du conseil d'administration réuni, le 29 mai dernier, et de l'assemblée générale tenue le 3 décembre. Les initiatives prises dans le domaine de la communication ont donné une certaine visibilité à AROM à travers le compte LinkedIn ouvert en 2023. Celui-ci a été impliqué dans la diffusion d'informations au moment du Centenaire, à la Sorbonne, de la première séance de l'Académie des Sciences d'Outre-mer, le 26 mai 2023. Aujourd'hui, AROM est suivie par 186 abonnés dont plusieurs dizaines outre-mer. Puissent certains d'entre eux rejoindre notre association, un objectif à poursuivre !

De même, notre communication méritera de valoriser l'intérêt que présente, notamment pour les chercheurs, le libre accès sur internet à la totalité de la collection des numéros du bulletin, depuis l'origine, et à l'inventaire du fonds de documentation permettant d'obtenir, par voie électronique, et gracieusement, copie des écrits ainsi recensés. Toutes les associations n'ont pas cet avantage pour faire partager et connaître leurs ressources documentaires.

De tout cela, il a été débattu lors des deux réunions qui ont pu se tenir grâce à la bienveillante hospitalité du ministère des Outre-mer dont les facilités accordées à notre association sont très appréciées.

LE BUREAU ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AROM

Président d'honneur : S. Exc. Abdou DIOUF

Président : Jean-Pierre VIDON

Vice-président : Pierre LANG

Secrétaire générale : Florelle CHAPELLE

Trésorier : Michel BOUSQUET

Délégué à la protection des données :
Marc DEQUECKER

Délégué à la communication :
Jean-Marc BOYER

Membres du Conseil d'administration :
Françoise CHAPPUIS, Gilbert CHAVANNES,
José HOTT, François LAURENT-ATTHALIN
et Stéphane RICHEMOND

ADHÉSION A AROM

Membre : 50 € / Étudiant : 20 €

Bienfaiteur : à partir de 100 €

par chèque libellé et adressé à
AROM 27, rue Oudinot 75358 PARIS SP 07

ou virement au compte IBAN FR76 1027 8060
4300 0212 5000 164 BIC CMCIFR2A

Michel Cuingnet

Philosophe de formation, ayant découvert l'Afrique équatoriale à 19 ans, Michel Cuingnet est animé d'une foi chrétienne qui lui fait tenter, au milieu des années 50, la vie monastique avec les Petits Frères de Jésus inspirés par Charles de Foucauld. De retour en France, il seconde à Toulouse, de 1961 à 1965, le directeur de l'ENAC et l'accompagne dans nombre de ses missions en Afrique mais aussi en Orient. Marié avec Maguy en 1962, il entame, rue Monsieur, en 1966, une carrière dédiée à la coopération. L'année suivante il part en poste, attaché culturel à Fort-Lamy puis conseiller culturel successivement à Bamako et N'Djamena. De 1976 à 1977, il accomplit le cycle de deux années au CPDCEC où il approfondit son expertise en matière de développement.

Conseiller culturel à Nouakchott jusqu'en 1982, il devient ensuite, pour la première fois, chef de Mission de coopération, affecté à Bangui. De retour au ministère en 1985, il y passe cinq années avant de repartir sur le continent africain, à Kigali, où l'attend l'épreuve la plus cruelle de sa carrière. Rapatrié en 1994, il effectue un bref passage à l'administration centrale avant son dernier poste de chef de mission, en Guinée Bissau, de 1995 à 1998. Européen convaincu, africaniste confirmé, il a toujours su, en dépit des épreuves traversées, garder sa confiance en l'humanité. Il laissera un souvenir marquant à nombre de ceux qui l'ont côtoyé, à l'image de ces deux aides-soignantes à qui il a appris à lire dans l'EPAHD où il s'est éteint, à l'âge de 90 ans, le 9 novembre 2023.

Pierre Gény

Pierre Gény, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences d'Outre-mer de 2010 à 2023, nous a quittés, le 25 décembre 2023, après avoir lutté âprement contre la maladie, poursuivant, jusqu'au bout, dans la célébration du Centenaire de l'Académie. Docteur en géologie, il a exercé de 1961 à 1986 dans le domaine du génie rural, occupant notamment des fonctions de direction au Bureau pour le développement agricole-Coopération (BDPA). De 1987 à 1993, il est responsable des projets hydrauliques au ministère de la Coopération. Conseiller technique de 1993 à 1995, au Cabinet de Jacques Toubon, ministre de la Culture et de la Francophonie, il revient ensuite au ministère de la Coopération et, jusqu'en 1999, il est en charge de la coopération décentralisée en même temps que conseiller du directeur du Développement, à partir de 1996. Il

entre, simultanément, en politique, conseiller de Paris de 1989 à 2001, un temps 1^{er} adjoint du 13^{ème} arrondissement, et en charge des relations avec la communauté asiatique avant de suivre les questions d'intégration et les relations avec les communautés d'outre-mer, d'origine étrangère. Correspondant de l'Académie des Sciences d'Outre-mer en 1996, il devient Membre titulaire en 2004. En 2010, il est élu dans les fonctions de Secrétaire perpétuel, stratégiques pour l'Académie, qu'il occupera jusqu'en octobre 2023. Il était aussi, depuis 2019, membre correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques. Pierre Gény, dont l'action déployée à l'ASOM a été largement saluée, a toujours porté de l'attention à notre association, intérêt qu'il a notamment manifesté en soutenant l'accueil par l'Académie du siège social d'AROM, en 2020.

André Boutin

André Boutin, promotionnaire de Raymond Césaire à l'Ecole nationale de la France d'Outre-mer, était né comme lui en 1932 ; il est décédé, le 29 septembre 2024, à l'âge de 92 ans. Sa carrière outre-mer le conduit en Haute-Volta où il est affecté de 1959 à 1973, d'abord conseiller du travail et de la législation sociale puis, à partir de 1962, conseiller technique du ministre du Travail et de la Fonction publique. Entre 1973 et 1989 il exerce successivement en qualité de délégué régional

à la formation professionnelle à Poitiers puis à Lyon. En 1989, il rejoint, au ministère du Travail, la mission formation développement orientée vers les DOM-TOM avant d'être mis à la disposition, en 1992, de l'association « Ingénierie, formation et développement ». Administrateur civil hors classe du ministère de l'Industrie, il achève sa carrière à la mairie de Lyon auprès de laquelle il est mis à disposition de 1996 à 1998. Il est l'auteur de plusieurs publications sur la formation.

BULLETIN

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Jean-Pierre VIDON,

Direction artistique : Florelle Chapelle,

Mise en page : Mélanie Luciani,

Imprimeur : Eventail Graphic, 7, rue des Charmes, 92370 CHAVILLE

Date de parution : Janvier 2025 - Dépôt légal : Janvier 2025 - Gratuit

ISSN : 2610-3370



arom

amitié – réalité – outre-mer



Faire connaître la réalité de l'Outre-Mer
passée et présente



Renforcer l'amitié entre les jeunes
de la Métropole et de l'Outre-Mer



Association loi de 1901 déclarée le 12 mars 2003
(J.O. du 3 avril 2003)

Président honoraire : Raymond CÉSAIRE +
Président : Jean-Pierre VIDON

AROM

siège social: 15, rue La Pérouse 75116 PARIS
adresse postale: 27, rue Oudinot 75358 PARIS SP 07
Tél. : 06 78 85 96 16

Mél. : assoarom@gmail.com
Site internet : www.arom-asso.com